

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°4

AVRIL 2025

cnrs

Table des matières

04. Personnels

04.08 Traitement, indemnités, primes et remboursements de frais

04.08.09 Primes et indemnités pour sujétions particulières

04.08.09.01 Sujétions et astreintes

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2025 dans les structures de CNRS

Biologie. - 19/02/2025 - - DEC250148INSB..... p.9

04.08.21 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Décision modifiant la décision n° DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

- 11/04/2025 - - DEC250557DRH..... p.18

04.09 Cessation de fonctions

04.09.10 Eméritat et honorariat

04.09.10.02 Eméritat

Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2025 (campagne 2024) - 13/03/2025

- - DEC250227DRH..... p.20

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2025

Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission - 25/03/2025 - - DEC259523DRH..... p.22

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant nomination de M. Yuma Ando aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8239 intitulée "Centre d'Etudes Européennes et de politique Comparée" (CEE) - 15/04/2025 - - DEC250486DR01..... p.23

Décision portant nomination de M. Banduka Da Silva aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7227 intitulée "Centre de recherche et de documentation des Amériques" (CREDA) - 28/02/2025 - - DEC250266DR01..... p.25

Décision portant nomination de Madame Christel GUILLOUF aux fonctions de déléguée scientifique - 12/03/2025 - - DEC250280PDT..... p.27

Décision portant nomination de M. Sembala Kanté aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7539 intitulée "Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications " (LAGA) - 15/04/2025 - - DEC250479DR01..... p.29

DR02

2025

Décision portant nomination de Madame Cécile Callou aux fonctions de déléguée scientifique en institut. - 18/02/2025 - - DEC250095INEE..... p.31

DR04

2025

Décision portant nomination de Maria TCHERNYCHEVA aux fonctions de délégué scientifique en institut - 12/03/2025 - - DEC250080INSIS..... p.32

Décision portant nomination de M. Luc ORTEGA aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides - 19/02/2025 - - DEC249099DR04..... p.33

Décision portant nomination de Mme Ferial LAOURINE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 19/02/2025 - - DEC249102DR04..... p.34

Décision portant nomination de Mme Caroline JAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9197 intitulée Institut des Neurosciences Paris-Saclay - 17/02/2025 - - DEC250100DR04..... p.35

Décision portant cessation de fonctions de Mme Farah SAVINA, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay - 31/03/2025 - - DEC250505DR04..... p.36

Décision de nomination de Mme Terras directrice adjointe par interim de l'IPA - 20/04/2025 - - DEC250298INP..... p.37

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Marc DAUPLAIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7654 intitulée Laboratoire de Biologie Structurale de la Cellule - 08/04/2025 - - DEC250214DR04..... p.38

Décision portant nomination de Monsieur Daniel WEISZ-PATRAULT aux fonctions de délégué scientifique - 12/03/2025 - - DEC250263PDT..... p.39

DR05

2025

Décision portant nomination de Madame Aline TENU aux fonctions de déléguée scientifique - 12/03/2025 - - DEC250262PDT..... p.41

DR07

2024

Décision portant nomination de Jean-Louis LECLERCQ aux fonctions de délégué scientifique en institut - 09/12/2024 - - DEC247988INSIS..... p.43

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Jérémy BLAIZOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL) à compter du 1er septembre 2024. - 21/10/2024 - - DEC248519INSU..... p.45

Décision portant nomination rétroactive de Monsieur Nicolas Bouché aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL). - 21/10/2024 - - DEC248517INSU..... p.46

2025

Décision portant nomination de M. Antoine VAUCHEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée "Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires". - 10/01/2025 - - DEC249155DR07..... p.47

Décision portant nomination de M. Alexandre JEANNEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5574 intitulée "Centre de Recherche Astrophysique de Lyon". - 28/02/2025 - - DEC259721DR07..... p.49

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Dimitri Lavillette aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI) - 16/02/2025 - - DEC250084INSB..... p.51

Décision portant nomination de CONTARDO Didier aux fonctions de délégué scientifique en institut - 25/03/2025 - - DEC250325IN2P3..... p.52

Décision portant nomination de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon".

- 18/03/2025 - - DEC259749DR07..... p.53

Décision portant nomination de Mme Cécile Miège aux fonctions de directrice adjointe par intérim et de M. Laurent Simon aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche n°3728 intitulée « Biodiversité, Eau & Ville (BioEnviS) » - 11/04/2025 - - DEC250399INEE..... p.55

Nomination de Monsieur Michel TALLON aux fonctions de Directeur Adjoint par intérim du « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (UMR5574-CRAL) à compter du 6 janvier 2025 jusqu'au 31 août 2025. - 03/04/2025 - - DEC249197INSU..... p.56

Décision portant cessation de fonctions de l'assistante de prévention Mme Magalie FAIVRE au sein de l'UMR5270 intitulée "Institut des nanotechnologies de Lyon". - 18/03/2025 - - DEC249171DR07..... p.57

Décision portant nomination de M. Frédéric CHALON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon". - 18/03/2025 - - DEC259699DR07..... p.58

DR08

2025

Décision portant nomination de Mme Corinne DELHAYE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR n° 7344 intitulée « Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI. - 20/03/2025 - - DEC259829DR08..... p.60

Décision portant désignation de Mme Véronique DAELE aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE. - 01/04/2025 - - DEC250490DR08..... p.62

Décision portant nomination de M. Christophe TAFFOUREAU aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 704 intitulée « Observatoire Radioastronomique de Nançay » (ORN) - 10/04/2025 - - DEC250276INSU..... p.63

DR10

2025

Décision portant nomination de M. Grégory SPANGENBERGER aux fonctions de responsable du service technique et logistique (STL) de la délégation régionale Alsace (DR10) - 04/04/2025 - - DEC250511DR10..... p.64

DR11

2025

Nomination de Hélène BARRES en tant que Chargé de mission à temps partiel PARITE-EGALITE - 12/03/2025 - - DEC250255INSIS..... p.65

DR12

2025

Décision portant renouvellement de Madame Caroline STRUBE aux fonctions de déléguée scientifique - 25/03/2025 - - DEC248785PDT..... p.66

Décision portant nomination de Madame Vanina Pasqualini aux fonctions de déléguée scientifique en institut. - 18/02/2025 - - DEC250104INEE..... p.68

DR13

2025

Décision portant nomination de Mme Anne LE DIGARCHER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5203 intitulée Institut de génomique fonctionnel. - 10/03/2025 - - DEC250320DR13..... p.69

Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane VINCENTI, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier - 10/04/2025 - - DEC250549DR13..... p.71

Décision portant nomination de M. Franck Metas aux fonctions de responsable de service adjoint du Service Technique et Logistique de la délégation régionale Occitanie Est. - 25/04/2025 - -

DEC250635DR13..... p.72

Décision portant nomination de M. Sébastien MAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3282 intitulée Observatoire de Recherche Montpellierain de l'Environnement. -

05/03/2025 - - DEC250284DR13..... p.73

DR15

2025

Décision portant nomination de Madame Elise DOUAT aux fonctions de chargée de mission -

25/03/2025 - - DEC250450DRH..... p.75

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes du Centre d'études biologiques de Chizé - UMR7372 - 21/02/2025 - - DEC250197DR15.....

p.76

DR16

2025

Décision portant nomination de M. Thibault GALLAVARDIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie

(Institut CARMEN) - 17/04/2025 - - DEC250618DR16..... p.78

Décision portant nomination de Mme Mathilde LAUZENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN) - 17/04/2025 - - DEC250617DR16..... p.79

Décision portant nomination de M. Ibrahim ELMALHY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX). - 23/04/2025 - -

DEC250616DR16..... p.80

Décision portant nomination de M. Patrice LAJOYE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3486 intitulée Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH Caen). -

17/04/2025 - - DEC250590DR16..... p.81

Décision portant nomination de Mme Tatiana BESSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN) - 17/04/2025 - - DEC250619DR16..... p.82

Décision portant nomination de Jean-Christophe CREBIER aux fonctions de délégué scientifique en institut - 27/01/2025 - - DEC259369INSIS..... p.83

Décision de nomination de Raphaël PIK en tant que délégué scientifique - 25/03/2025 - -

DEC250116INSU..... p.84

Décision portant nomination de M. Philippe STEE aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Paris-Saclay - 30/01/2025 - - DEC250403DAPP..... p.85

DR17

2025

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Madame Marina RABINEAU aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6538 intitulée « GEO-OCEAN » (GO). -

10/04/2025 - - DEC249198INSU..... p.86

Instituts

2025

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Christian Gauthier aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - 17/04/2025 - - DEC250387DAJ..... p.87

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines - 28/03/2025 - - DEC250437DAJ..... p.89

Décision portant modification de plusieurs décisions relatives à des délégations de signature -
23/04/2025 - - DEC250587DAJ..... p.93

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Etheve-Quelquejeu pour les actes relevant
des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8601 intitulée "Laboratoire de
Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques" (LCBPT) - 07/04/2025 - -
DEC250436DR01..... p.94

DR02

2025

Décision portant délégation de signature à Mme Mildred GALLAND-SZYMKOWIAK, directrice de
l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels /
Archives Husserl de Paris – Pays Germaniques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur
secondaire - 04/04/2025 - - DEC249220DR02..... p.95

Décision portant délégation de signature à M. Martin GIURFA, directeur de l'unité UAR3631 intitulée
Institut de biologie Paris-Seine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 04/03/2025 - - DEC250233DR02..... p.97

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste D'ESPINOSE DE LACAILLERIE,
directeur de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM, par le
délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/03/2025 - - DEC248762DR02.....
p.99

DR04

2025

Décision portant délégation de signature à Monsieur Freddy BOUCHET, directeur par intérim de
l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, par le délégué régional en sa
qualité d'ordonnateur secondaire

- 20/02/2025 - - DEC250179DR04..... p.101

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas DUBOS, Madame Camille RISI,
Monsieur François LOTT et Madame Céline COSTE pour les actes relevant des attributions de la
personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie
dynamique - 20/02/2025 - - DEC250180DR04..... p.103

Décision portant délégation de signature à Madame Jacqueline SHYKOFF, directrice de l'unité n°
FR3284 intitulée Institut diversité, écologie et évolution du vivant, par le délégué régional en sa
qualité d'ordonnateur secondaire
- 16/04/2025 - - DEC250391DR04..... p.104

DR06

2025

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOLFIER et à M. Jean CAUZID, pour les
actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7359,
intitulée Georessources ; - 01/04/2025 - - DEC250473DR06..... p.105

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER directrice de l'unité
UMR7359 intitulée Georessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 01/04/2025 - - DEC250472DR06..... p.106

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud FRANCOIS, Mme Caroline FRANCOIS, M.
Etienne FLEURET et Mme Colette THOMAS, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige
HELMER-LAURENT, déléguée régionale de la délégation Centre-Est. - 08/04/2025 - -
DEC250541DR06..... p.108

DR07

2025

Décision modificative de la Décision collective DEC259783DR07 portant délégation de signature aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Rhône Auvergne par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/04/2025 - - DEC250485DR07..... p.110

DR10

2025

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François GIRARD, directeur de l'unité UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/04/2025 - - DEC250519DR10..... p.112

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric LEROUX, directeur de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/03/2025 - - DEC250487DR10..... p.114

DR12

2025

Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/03/2025 - - DEC250492DR12..... p.116

Décision portant délégation de signature à M. Cyrille FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille (BIAM). - 31/03/2025 - - DEC250493DR12..... p.118

DR18

2025

Décision portant délégation de signature à M. Laurent GRISONI, le Directeur de l'Unité UAR3380 intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée (IRCICA), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/01/2025 - - DEC250424DR18..... p.119

Décision portant délégation de signature à M. Hugues LEROUX, le Directeur de l'Unité FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul (IMEC), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 23/04/2025 - - DEC250422DR18..... p.121

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, le Directeur de l'Unité UMR8199 intitulée Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées (EGENODIA), par la Déléguée Régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire - 01/01/2025 - - DEC250409DR18..... p.123

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR02

2025

Décision portant modification de la décision collective de nomination DEC249117DGDS de Madame Hélène BALCONE-BOISSARD, professeure des université et directrice adjointe de l'unité mixte de recherche UMR n° 7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre » (ISTEP) - 20/01/2025 - - DEC259519INSU..... p.125

DR07

2025

Décision portant modification de la décision DEC249075DGDS portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS : modification des termes relatifs à la nomination du directeur de l'unité mixte de recherche UMR n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL). - 20/01/2025 - - DEC259521INSU.....

07.04. Décisions tarifaires

DR13

2025

Décision relative à la tarification simplifiée des prestations / produits de l'unité UAR3282 "OREME – Observatoire de Recherche Montpelliérain de l'Environnement", plateforme AETE-ISO

Mise à jour de la tarification simplifiée à partir du 01/03/2025

- 07/04/2025 - - DEC250517DR13..... p.127

DR14

2025

Décision relative aux tarifs de l'ATR de l'UAR2859 intitulée Service des Avions Français

Instrumentés pour la Recherche en Environnement (SAFIRE) - 23/04/2025 - -

DEC250602DR14..... p.129

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme ATOME TECH ET PROCÉDÉS de l'UPR8011 intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Études Structurales « CEMES » -

23/04/2025 - - DEC250629DR14..... p.131

Décision relative aux tarifs du PIPER AZTEC de l'UAR2859 intitulée Service des Avions Français

Instrumentés pour la Recherche en Environnement (SAFIRE) - 23/04/2025 - -

DEC250603DR14..... p.133

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme INGÉNIERIE de l'UPR8011 intitulée Centre d'Élaboration de Matériaux et d'Études Structurales « CEMES » - 23/04/2025 - -

DEC250630DR14..... p.135

DR15

2025

Décision tarifaire LP2iB_UMR5797_AIFIRA_Arcane prestations - 28/04/2025 - -

DEC250652DR15..... p.137

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2024

Décision DEC248907DRH portant sanction disciplinaire à l'encontre de Mme X (suites de la CAP n°2 du 17 décembre 2024) - 20/12/2024 - - DEC248907DRH..... p.139

2025

Décision DEC248908DRH portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. X (suites de la CAP n°3 du 18 décembre 2024) - 17/01/2025 - - DEC248908DRH..... p.142

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de Mme Jolanda SPADAVECCHIA - 09/04/2025 - - DEC250440DRH..... p.145

Décision portant modification de la décision n° DEC247602DAJ du 1er juillet 2024 portant organisation de la direction des ressources humaines - 17/04/2025 - - DEC250105DAJ..... p.148

DR02

2025

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale – LIB - 26/03/2025 - - DEC259925DR02..... p.150

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel – LKB - 04/04/2025 - - DEC250032DR02..... p.152

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation - 04/04/2025 - - DEC259917DR02..... p.154

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne – EGM - 04/04/2025 - - DEC250026DR02..... p.156

Décision portant modification de l'intitulé de l'UMR n° 7141 intitulé « Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues » (BCPLM) - 07/04/2025 - - DEC250264INSB..... p.158

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes – PMMH - 04/04/2025 - - DEC259946DR02..... p.159

DR04

2025

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7654 intitulée Laboratoire de biologie structurale de la cellule - 02/04/2025 - - DEC250500DR04..... p.161

DR05

2025

Décision portant modification de la décision DEC249117DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche : modification de l'intitulé de l'UMR n° 3691 intitulé « Dynamique cellulaire physiologique et pathologique » - 24/03/2025 - - DEC250141INSB..... p.162

DR12

2025

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° FR3621 intitulée Agorantic, cultures, patrimoines et sociétés numériques - 02/04/2025 - - DEC250502DR12..... p.163

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UAR3367 intitulée Centre d'immunophénomique - 02/04/2025 - - DEC250503DR12..... p.164

DR13

Décision portant modification des tutelles de l'unité mixte de recherche n°5294 intitulée Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI) - 31/03/2025 - - DEC250094INSB..... p.165

DR15

2025

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès du Centre d'études biologiques de Chizé - UMR7372 - 21/02/2025 - - DEC250195DR15..... p.166

Instituts

2025

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes à compter de l'année 2025 dans les unités de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3) - 16/04/2025 - - DEC250253IN2P3..... p.168

DEC250148INSB

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2025 dans les unités de l'institut CNRS Biologie.

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2025, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Biologie sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de CNRS Biologie susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2025 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2025, la décision n° DEC246255INSB du 1^{er} février 2024 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2024 dans les unités de CNRS Biologie.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de CNRS Biologie listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 19 février 2025

Le Directeur de CNRS Biologie
André LE BIVIC

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Biologie

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Missions embarquées de moyenne et de longue durées sur navires côtiers ou hauturiers ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer	Toutes activités effectuées au cours de missions supérieures à une journée sur un navire côtier ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Administration des ressources informatiques collectives des structures de recherche ou d'appui à la recherche	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.

Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
--	--

ANNEXE 2 : Unités relevant de CNRS Biologie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2025

Situations d'emplois / Activités	DR	Unité	Intitulé	Directeur
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	1	UAR2009	BIOMEDTECH Facilities	BENDIRDJIAN Evelyne
	1	UAR3655	Analyse moléculaire, modélisation et imagerie de la maladie cancéreuse	RENNEVILLE Aline
	1	UMR7592	Institut Jacques Monod (IJM)	DOYE Valérie
	1	UMR8104	Insitut Cochin	NIEDERLANG Florence
	2	UAR3631	Institut de biologie Paris-Seine	GIURFA Martin
	2	UMR7221	Physiologie moléculaire et adaptation	SACHS Laurent
	2	UMR8261	Expression génétique microbienne	CONDON Ciaran
	4	UAR2010	TEFOR Paris-Saclay	LEVRAUD Jean-Pierre
	4	UMR8030	Génomique métabolique	WINCKER Patrick
	4	UMR9197	Institut des Neurosciences Paris Saclay (Neuro-PSI)	ROUYER François
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frederic
	6	UMR6265	Centre des sciences du goût et de l'alimentation	BRIAND Loic
	6	UMR7369	Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire (MEDyC)	DUCA Laurent
	7	UAR3444	SFR Biosciences	LEVERRIER Yann
	7	UMR5086	Microbiologie Moléculaire et Biochimie Structurale (MMSB)	GRANGEASSE Christophe
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	FERRARI Pier Francesco
	7	UMR5242	Institut de Génomique Fonctionnelle de Lyon (IGFL)	LEULIER François
	7	UMR5286	Centre de recherche en cancérologie de Lyon	MEHLEN Patrick
	7	UMR5292	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	BEZIN Laurent
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDE-ROUSSEL Dominique
	7	UMR5667	Reproduction et développement des plantes (RDP)	INGRAM Gwyneth
	8	UAR44	Transgénèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile

	8	UMR7247	Physiologie de la reproduction et des comportements (PRC)	KELLER Matthieu
	8	UMR7355	Immunologie et Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires	TOGBE-FAKOREDE Dieudonnée
	10	UAR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	SIEGEL Sophie
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	10	UAR3415	Chronobiotron	REIBEL Sophie
	10	UMR7021	Laboratoire de Bioimagerie et Pathologies	DIDIER Pascal
	10	UMR7104	Institut de Génétique et Biologie Moléculaire et Cellulaire (IGBMC)	SCHULTZ Patrick
	10	UMR7242	Biotechnologie et signalisation cellulaire	ZUBER Guy
	10	UMR7364	Laboratoire de Neurosciences Cognitives et Adaptatives (LNCA)	MATHIS Chantal
	10	UPR2357	Institut de biologie moléculaire des plantes (IBMP)	GIEGE Philippe
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	MARQUET Roland
	11	UAR2019	Haute Technologie Animale Grenobloise (hTAG)	LERAT Hervé
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	12	EMR7005	Canaux ioniques et Intéroception	COSTE Bertrand
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UAR846	Station de primatologie	CERMOLACCE Alexia
	12	UAR2020	Centre d'exploration fonctionnelle scientifique (CEFOS)	LOPEZ Erica
	12	UAR3367	Centre d'immunophénomique (CIPHE)	ZARUBICA Ana
	12	UMR7051	Institut de neurophysiopathologie	DEVRED François
	12	UMR7077	Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences	BURLE Boris
	12	UMR7255	Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires (LISM)	CASCALES Eric
	12	UMR7258	Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM)	BORG Jean-Paul
	12	UMR7280	Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)	DALOD Marc
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent
	12	UMR7289	Institut des neurosciences de la Timone (INT)	CHAVANE Frédéric
	13	UAR3426	BioCampus Montpellier	CAU Julien

	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	PRIGENT Claude
	13	UMR5294	Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI)	CERDAN Rachel
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	13	UMR7232	Biologie intégrative des organismes marins	ESCRIVA-GARCIA Hector
	13	UMR9002	Institut de Génétique Humaine (IGH)	LANDRIEU Isabelle
	13	UMR9004	Institut de recherche en infectiologie de Montpellier (IRIM)	BONAZZI Matteo
Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules	13	UMR9214	Physiologie et médecine expérimentale du cœur et des muscles (PHYMEDEXP)	LACAMPAGNE Alain
	14	FR3450	Fédération de Recherche Agrobiosciences Interactions et Biodiversité	ROUX Christophe
	14	UMR2594	Laboratoire des Interactions Plantes Microbes Environnement (LIPME)	NOEL Laurent
	14	UMR5070	RESTORE, a geroscience and rejuvenation research center	VALET Philippe
	14	UMR5077	Unité de biologie moléculaire, cellulaire et du développement	BYSTRICKY Kerstin
	14	UMR5089	Institut de Pharmacologie et de Biologie structurale (IPBS)	NEYROLLES Olivier
	14	UMR5169	Centre de recherches sur la cognition animale (CRCA)	RAMPON Claire
	14	UMR5549	Centre de recherche cerveau et cognition (CerCo)	BERRY Isabelle
	15	UMR5095	Institut de Biochimie et Génétique Cellulaires	SAGOT Isabelle
	15	UMR5287	Institut de Neurosciences Cognitives et Intégratives d'Aquitaine (INCIA)	BERTRAND Sandrine
	15	UMR5293	Institut des Maladies Neurodégénératives (IMN)	BORAUD Thomas
	15	UMR5297	Institut Interdisciplinaire de Neurosciences (IINS)	GROC Laurent
	15	UMR5536	Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)	MIRAUX Sylvain
	16	UAR3408	Unité Support Cyceron	HAELEWYN Benoît
	16	UMR6030	Imagerie et stratégies thérapeutiques pour les cancers et tissus cérébraux (ISTCT)	BERNAUDIN Myriam
	17	UAR3480	Biologie Santé et Innovation technologique	PINEAU Charles
	17	UAR3556	BioCore	BECK Laurent
	17	UMR6015	Biologie Mitochondriale et Cardiovasculaire	LENAERS Guy

	17	UMR6290	Institut de génétique et développement de Rennes	GILLET Reynald
	17	UMR6291	Laboratoire de l'Institut du thorax	REDON Richard
	17	UMR6552	Ethologie animale et humaine (EthoS)	DICKEL Ludovic
	18	UAR2014	Plateformes Lilloises en Biologie et Santé	CRESPIN Sophie
	18	UMR9020	Hétérogénéité, plasticité et résistance aux thérapies des cancers	VAN SEUNINGEN Isabelle
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander
	20	UMR7275	Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)	LESAGE Florian
	20	UMR7277	Institut de Biologie de Valrose (IBV)	BESSE Florence
	20	UMR7284	Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillessement	BULAVIN Dmitry
Missions embarquées de moyenne et longue durées	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVISES Yves
	20	UMR7009	Laboratoire de Biologie du développement de Villefranche-sur-Mer	MC DOUGALL Alexander
Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations, de sites et de biens	2	UAR550	Institut de biologie physico-chimique	MIROUX Bruno
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frédéric
	7	UAR3760	Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP)	GEOURJON Christophe
	7	UMR5229	Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod	FERRARI Pier Francesco
	7	UMR5305	Biologie Tissulaire et Ingénierie Thérapeutique	SIGAUDO-ROUSSEL Dominique
	8	UAR44	Transgenèse et archivage d'Animaux modèles (TAAM)	FREMOND Cécile
	10	UAR1589	Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC)	SIEGEL Sophie
	10	UAR3156	Centre de neurochimie	DARBON Pascal
	10	UPR3572	Immunologie, Immunopathologie et Chimie Thérapeutique	DUMORTIER Hélène
	10	UPR9002	Architecture et Réactivité de l'ARN	MARQUET Roland
	12	FR3479	Institut de Microbiologie de la Méditerranée (IMM)	GIUDICI-ORTICONI Marie-Thérèse
	12	UAR846	Station de primatologie	CERMOLACCE Alexia
	12	UMR7257	Architecture et Fonction des Macromolécules Biologiques (AFMB)	REGUERA VIDAECHEA Juan Javier
	12	UMR7288	Institut de Biologie du Développement de Marseille (IBDM)	KODJABACHIAN Laurent

	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVISES Yves
	13	UAR3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	13	UMR9002	Institut de Génétique Humaine	LANDRIEU Isabelle
	13	UMR9004	Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)	BONAZZI Matteo
	14	UMR5100	Laboratoire de Microbiologie et Génétique Moléculaires (LMGM)	POLARD Patrice
	16	UAR3408	Unité support CYCERON	HAELEWYN Benoît
	18	UMR8576	Unité de glycobiologie structurale et fonctionnelle	GUERARDEL Yann
	18	UMR9017	Centre d'infection et d'immunité de Lille	DUBUISSON Jean
	20	UMR7275	Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)	LESAGE Florian
	20	UMR7284	Institut de Recherche sur le Cancer et le Vieillessement	BULAVIN Dmitry
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	2	UAR550	Institut de biologie physico-chimique	MIROUX Bruno
	2	UMR3215	Génétique et biologie du développement	BELLAICHE Yohanns
	2	UMR7371	Laboratoire d'Imagerie Biomédicale	BRIDAL Sharon
	4	UMR9198	Institut de Biologie Intégrative de la Cellule (I2BC)	BOCCARD Frédéric
	7	UMR6293	Génétique, Reproduction et Développement (GReD)	JAGLA Krzysztof
	11	UMR5075	Institut de Biologie Structurale (IBS)	WEISSENHORN Winfried
	13	FR3724	Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer	DESDEVISES Yves
	13	UAR3426	BioCampus Montpellier	CAU Julien
	13	UAR3725	Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse	MURIAUX Delphine
	13	UAR5261	BioCentre Lunaret Montpellier (BIOLuM)	DEBANT Anne
	13	UMR5096	Laboratoire Génome et développement des plantes	SAEZ-VASQUEZ Julio
	13	UMR5203	Institut de génomique fonctionnelle	MARIN Philippe
	13	UMR5237	Centre de Recherche en biologie cellulaire de Montpellier	PRIGENT Claude

	13	UMR5535	Institut de génétique moléculaire de Montpellier	SCHWOB Etienne
	13	UMR9004	Institut de Recherche en Infectiologie de Montpellier (IRIM)	BONAZZI Matteo
	15	UAR3420	Bordeaux Imaging Center	CHOQUET Daniel
	15	UMR5234	Microbiologie fondamentale et pathogénicité	BRINGAUD Frédéric

DEC250557DRH

Décision modifiant la décision n° DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'adjoints techniques de la recherche et d'adjoints techniques de recherche et de formation des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formation du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'assistants ingénieurs des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs d'études des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 pris pour l'application à certains corps d'ingénieurs de recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 modifié pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la note de gestion n° CIR171898DRH du 22 août 2017 modifiée relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel aux ingénieurs et techniciens du CNRS ;

CNRS

Direction des ressources humaines

3 rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

Article 1^{er}

A compter du 1er janvier 2025, les dispositions de l'article 1er de la décision n° DEC171893DRH du 22 août 2017 fixant le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise sont remplacées par les dispositions suivantes :

Le barème de la composante technicité et expertise de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise est fixé comme suit :

Corps	IR			IE			AI		T			ATR	
Groupe	G1	G2	G3	G1	G2	G3	G1	G2	G1	G2	G3	G1	G2
Montant brut	480,86€	430,74 €	359,58 €	340,94 €	313,01 €	288,28 €	265,03€	246,88 €	226,86 €	215,83€	203,97€	185,05€	176,08€

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

11 AVR. 2025

Le directeur général délégué aux ressources
Christophe COUDROY

DEC250227DRH

Décision portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2025 (campagne 2024)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique en date des 21 et 22 octobre 2024 ;

Vu la décision DEC248868DRH portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2025 (campagne 2024) du 13 janvier 2025

Article 1^{er}

L'article 4 de la décision DEC248868DRH susvisée portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2025 (campagne 2024) est modifié comme suit :

Sont ajoutées les lignes suivantes :

CNRS Biologie

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
VERNIER	Philippe	DRCE	22	UMR9197	Saclay	4
VILGRAIN	Isabelle	DR2	28	UMR INSERM	Grenoble	11

CNRS Direction Europe et International

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
PHAM	Minh-Ha	DRCE	50	DEI	Paris	16

CNRS Présidence

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation		DR
MADDALUNO	Jacques	DRCE2	12	UMR8220	Paris	16

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

Article 2

Un article 4-1 est ajouté à la décision DEC248868DRH susvisée portant sur la campagne d'éméritat au titre de l'année 2025 (campagne 2024) selon lequel :

Le titre de Directeur de recherche émérite est renouvelé pour une période de 5 ans pour le chercheur dont le nom suit :

CNRS Physique

Nom	Prénom	Grade	Section	Unité d'affectation	DR
ROSSO	Michel	DREM	5	UMR7643 Palaiseau	4

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

13 MARS 2025

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

DEC259523DRH

Décision portant nomination de Monsieur Pascal LOISEL aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal Loisel, Ingénieur de recherche hors classe, responsable de service Systèmes et Traitement de l'Information, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Sa mission a pour objet la direction de la maîtrise d'ouvrage du système décisionnel ZENTO de l'établissement.

Pour effectuer cette mission, Monsieur Pascal Loisel demeure affecté à la direction des ressources humaines du CNRS, 3 rue Michel-Ange 75016 Paris

Article 2

Du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 Monsieur Pascal LOISEL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Michel-Ange.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC250486DR01

Décision portant nomination de M. Yuma Ando aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes et de Politique Comparée (CEE)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes et de Politique Comparée (CEE) ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Yuma Ando, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villejuif, les 28, 29 et 30 octobre 2024 par la délégation Ile-de-France Villejuif ayant assuré la formation,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 10 décembre 2024, M. Yuma Ando, assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR8239 intitulée Centre d'Etudes Européennes et de Politique Comparée (CEE).

M. Yuma Ando exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yuma Ando est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 avril 2025

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Visa du Directeur général de Sciences Po
Luis Vassy

La directrice d'unité
Florence Faucher

DEC250266DR01

Décision portant nomination de M. Banduka Da Silva aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA) ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Banduka Da Silva, ingénieur d'études classe normale, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villejuif, les 28, 29 et 30 octobre 2024, par la délégation Ile-de-France Villejuif ayant assuré la formation,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 31 octobre 2024, M. Banduka Da Silva, ingénieur d'études classe normale, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR7227 intitulée « Centre de recherche et de documentation des Amériques » (CREDA).

M. Banduka Da Silva exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Banduka Da Silva est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubervilliers, le 5 mars 2025

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Visa du Président de l'Université Sorbonne Nouvelle
Daniel Mouchard-Zay

Le directeur d'unité
Franck Poupeau

DEC250280PDT

Décision portant nomination de Madame Christel GUILLOUF aux fonctions de déléguée scientifique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Antoine PETIT, Président-directeur général

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Christel GUILLOUF, directrice de recherche 2e classe, est nommée déléguée scientifique auprès de la Référente à l'intégrité scientifique du CNRS à compter du 1er février 2025 jusqu'au 31 janvier 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique, Madame Christel GUILLOUF est en charge, notamment, de traiter spécifiquement des allégations au sein de la MIS.

Article 3

Pour l'exercice de cette mission, Madame Christel GUILLOUF demeure rattachée au Laboratoire Dynamique moléculaire de la transformation hématopoïétique, Institut Gustave Roussy relevant de la délégation Ile-de-France VILLEJUIF (DR01).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC250479DR01

Décision portant nomination de M. Sembala Kanté aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA) ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Sembala Kanté, assistant ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villejuif, les 28, 29 et 30 octobre 2024 par la délégation Ile-de-France Villejuif du CNRS ayant assuré la formation,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} novembre 2024, M. Sembala Kanté, assistant ingénieur, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR7539 intitulée « Laboratoire Analyse, Géométrie et Applications » (LAGA).

M. Sembala Kanté exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sembala Kanté est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villetaneuse, le 15 avril 2025

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Visa de la Présidente de l'Université Sorbonne Paris Nord
Nathalie Charnaux

Le directeur d'unité
Grégory Ginot

DEC250095INEE

Décision portant nomination de Madame Cécile Callou aux fonctions de déléguée scientifique en institut.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Stéphane Blanc, directeur de l'institut CNRS écologie & environnement

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Cécile Callou, Professeure au Muséum National d'Histoire Naturelle, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'institut CNRS Ecologie & Environnement, du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'institut Ecologie & Environnement, Mme Cécile Callou est en appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge des grands équipements et infrastructures de recherche, et a pour mission la mise en cohérence de la gestion des données scientifiques des grands programmes, actions et infrastructures de l'institut, incluant les relations avec les directions fonctionnelles concernées du CNRS, ainsi que les autres organismes, établissements de recherche et ministère.

Article 3

Mme Cécile Callou demeure rattachée à l'UMR7209 « Bioarchéologie Interactions Sociétés Environnements (BioArch) », MNHN, Département Homme et Environnement, bâtiment 56, 55 rue Buffon, 75231 PARIS CEDEX 05 - France, relevant de la délégation Paris-Centre.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL

DEC250080INSIS

Décision portant nomination de Marie TCHERNYCHEVA aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Marie TCHERNYCHEVA, directrice de recherche au CNRS 1^{ère} classe, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (CNRS Ingénierie) du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Marie TCHERNYCHEVA, est rattachée à la directrice adjointe scientifique, en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique.

Article 3

Marie TCHERNYCHEVA, demeure affectée à l'UMR9001 C2N relevant de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC249099DR04

Décision portant nomination de M. Luc ORTEGA aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n°8502 intitulée Laboratoire de physique des solides ;

Vu la décision n° DEC212272INP du 22 juillet 2021 portant nomination de Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN, aux fonctions de directrice de l'unité n°8502 ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources scellées et sources non scellées, délivré à M. Luc ORTEGA le 24/09/2024 par CERAP ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 5 février 2025 ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

A compter du 24/09/2024 et jusqu'au 24/09/2029, M. Luc ORTEGA, IRHC, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides.

Article 2 : Missions

M. LUC ORTEGA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 février 2025

La directrice d'unité
Pascale FOURY-LEYLEKIAN

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÉT

Visa de la présidence de
l'Université Paris-Saclay

DEC249102DR04**Décision portant nomination de Mme Ferial LAOURINE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité n° UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 17 février 2025 ;

Considérant que Mme Ferial LAOURINE a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 7 au 9 octobre et du 6 au 8 novembre 2024 à Villejuif.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 01/12/2024, Mme Ferial LAOURINE, IR, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies.

Mme Ferial LAOURINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Ferial LAOURINE, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 19 février 2025

Le directeur de l'unité
Giancarlo FAINI

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT

Visa de la présidence
Université Paris-Saclay

DEC250100DR04**Décision portant nomination de Mme Caroline JAN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay****LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay, dont le directeur est Monsieur François ROUYER ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 5 février 2025 ;

Considérant que Mme Caroline JAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Gif-sur-Yvette, les 10, 11, 12, 15, 16 et 17 novembre 2022 par le CNRS ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} mars 2025, Mme Caroline JAN, IR, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay.

Mme Caroline JAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline JAN, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 février 2025

Le directeur de l'unité
François ROUYER

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT

Visa de Présidence de l'Université Paris-Saclay

DEC250505DR04**Décision portant cessation de fonctions de Mme Farah SAVINA, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay****LE DIRECTEUR D'UNITÉ,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay, dont le directeur est Monsieur Thomas PINO ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision DEC162688DR04 en date du 2 décembre 2016 nommant Madame Farah SAVINA, aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 17 novembre 2016 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 31 mars 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8214 intitulée Institut des sciences moléculaires d'Orsay exercées par Madame Farah SAVINA.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 31 mars 2025

Le directeur de l'unité
Thomas PINO

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT

DEC250298INP

Décision portant nomination de M^{me} Véronique Terras aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui à la recherche n°2005 - Institut Pascal (IPa)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité d'appui à la recherche n°2005 intitulée Institut Pascal (IPa) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

M^{me} Véronique Terras, directrice de recherche de première classe, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui à la recherche UAR2005 - Institut Pascal (IPa) du 1^{er} mars 2025 au 31 décembre 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/04/2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC250214DR04

Décision portant renouvellement de la nomination de M. Marc DAUPLAIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7654 intitulée Laboratoire de biologie structurale de la cellule

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR7654 intitulée Laboratoire de biologie structurale de la cellule, dont la directrice est Madame Emmanuelle SCHMITT ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° DEC161353DR04 du 17 juin 2016 portant nomination de M. Marc DAUPLAIS aux fonctions d'assistant de prévention ;

Considérant que M. Marc DAUPLAIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS les 10, 11, 12 décembre 2007 et les 14, 15 et 16 janvier 2008 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2025, est renouvelée la nomination de M. Marc DAUPLAIS, IR, aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7654 intitulée Laboratoire de biologie structurale de la cellule.

M. Marc DAUPLAIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Marc DAUPLAIS, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 8 avril 2025

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT

Visa de la directrice de l'unité
Emmanuelle SCHMITT

DEC250263PDT

Décision portant nomination de Monsieur Daniel WEISZ-PATRAULT aux fonctions de délégué scientifique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Antoine PETIT, Président-directeur général

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Daniel WEISZ-PATRAULT, chargé de recherche de classe normale, est nommé délégué scientifique auprès de la Référente à l'intégrité scientifique du CNRS à compter du 1er février 2025 jusqu'au 31 janvier 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique, Monsieur Daniel WEISZ-PATRAULT est en charge, notamment, de traiter spécifiquement des allégations au sein de la MIS.

Article 3

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Daniel WEISZ-PATRAULT demeure rattaché à l'UMR7649 Laboratoire de Mécanque des Solides (LMS) relevant de la délégation Ile-de-France Gif-Sur-Yvette (DR04).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC250262PDT

Décision portant nomination de Madame Aline TENU aux fonctions de déléguée scientifique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Antoine PETIT, Président-directeur général

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Aline TENU, chargée de recherche de classe normale, est nommée déléguée scientifique auprès de la Référente à l'intégrité scientifique du CNRS à compter du 1er février 2025 jusqu'au 31 janvier 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique, Madame Aline TENU est en charge, notamment, de traiter spécifiquement des allégations au sein de la MIS.

Article 3

Pour l'exercice de cette mission, Madame Aline TENU demeure rattachée à l'UMR7041 Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn) relevant de la délégation Ile-de-France Meudon (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

BO Mai 2025 / p.42

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC247988INSIS

Décision portant nomination de Jean-Louis LECLERCQ aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Jean-Louis LECLERCQ, chargé de recherche hors classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (CNRS Ingénierie) du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Jean-Louis LECLERCQ, rattaché au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques micro et nanotechnologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a la responsabilité du réseau RENATECH et du pilotage des projets liés.

CNRS

Campus Gérard Mégie

3, rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

T. 01 44 96 40 00

www.cnrs.fr

Article 3

Jean-Louis LECLERCQ demeure affecté à l'UMR5270 INL relevant de la délégation Rhône Auvergne (DR07).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 décembre 2024

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC248519INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Jérémy BLAIZOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL) et nommant Monsieur Matthew LEHNERT directeur ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas BOUCHÉ, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 20 juillet 2024.
- II. À compter du 1^{er} septembre 2024, M. Jérémy BLAIZOT, astronome à l'Université Claude Bernard Lyon 1, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 Février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC248517INSU

Décision portant nomination rétroactive de Monsieur Nicolas BOUCHÉ aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL) et nommant Monsieur Matthew LEHNERT directeur ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2023, Monsieur Nicolas BOUCHÉ, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 20 juillet 2024, date de sa démission.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

A large, stylized blue ink signature of Antoine Petit is written over the text "Le président-directeur général" and "Antoine Petit". The signature is a cursive loop that starts with a vertical line, loops around, and ends with a small flourish.

DEC249155DR07

Décision portant nomination de M. Antoine VAUCHEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5246 intitulée « Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5246** intitulée « **Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Antoine VAUCHEZ**, *assistant ingénieur*, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'**École Normale Supérieure de Lyon** les **14, 15 novembre et du 02 au 04 décembre 2024**.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2025**, **M. Antoine VAUCHEZ**, *assistant ingénieur*, est nommé assistant de prévention au sein de l'**UMR5246** intitulée « **Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires** ».

M. Antoine VAUCHEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Antoine VAUCHEZ** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE, le 10/01/2025

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Aurélie DE SOUSA

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Bruno LINA

Le directeur d'unité
Olivier PIVA

DEC259721DR07

Décision portant nomination de M. Alexandre JEANNEAU aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5574 intitulée « Centre de recherche astrophysique de Lyon ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'UMR5574 intitulée « **Centre de recherche astrophysique de Lyon** » ;

Vu la décision n°DEC249075DGDS en date du **01/01/2025** portant nomination de **M. Jean-François GONZALEZ**, directeur de l'UMR5574 ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Alexandre JEANNEAU**, *ingénieur de recherche*, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation régionale Rhône Auvergne du CNRS les 8 et 9 mars puis du 22 au 23 mars 2021** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2025**, **M. Alexandre JEANNEAU**, *ingénieur de recherche*, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR5574 intitulée « **Centre de recherche astrophysique de Lyon** ».

M. Alexandre JEANNEAU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Alexandre JEANNEAU** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 28 février 2025

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Aurélie DE SOUSA

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Bruno LINA

Le directeur d'unité
Jean-François GONZALEZ

DEC250084INSB

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Dimitri Lavillette aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5308 intitulée « Centre International de Recherche en Infectiologie » (CIRI).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Thierry Walzer, directeur de l'unité mixte de recherche n°5308 intitulée Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI), démissionnaire à compter du 31 mars 2025.

II. A compter de cette même date, M. Dimitri Lavillette, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°5308 Centre International de Recherche en Infectiologie (CIRI), jusqu'au 31 juillet 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mars 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC250325IN2P3

Décision portant nomination de CONTARDO Didier aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de Christelle Roy

DECIDE :

Article 1^{er}

CONTARDO Didier, directeur de recherche de classe exceptionnelle, est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), du 1^{er} février 2025 au 31 juillet 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), CONTARDO Didier est en charge des activités de R&D détecteurs au CERN.

Article 3

CONTARDO Didier demeure rattaché à l'Institut de Physique des deux Infinis de Lyon - UMR5822 à Villeurbanne relevant de la délégation 07 - Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC259749DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'UMR5256 intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** » ;

Vu la décision n°DEC249075DGDS en date du **01/01/2025** portant nomination de **M. Christophe GEANTET**, directeur de l'UMR5256 ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules » délivré à **M. Frédéric DAPPOZZE**, le **27/11/2023** par l'APAVE ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – Nomination

A compter du **01/01/2025** et jusqu'au **20/03/2029**, **M. Frédéric DAPPOZZE**, *ingénieur d'études*, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'UMR5256 intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** ».

Article 2 – Missions¹

M. Frédéric DAPPOZZE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18/03/2025

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Aurélie DE SOUSA

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Bruno LINA

Le directeur d'unité
Christophe GEANTET

¹ [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.
Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du(de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

DEC250399INEE

Décision portant nomination de Mme Cécile Miège aux fonctions de directrice adjointe par intérim et de M. Laurent Simon aux fonctions de directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche n°3728 intitulée « Biodiversité, Eau & Ville (BioEnviS) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020 portant création de la fédération de recherche n°3728 intitulée « Biodiversité, Eau & Ville (BioEnviS) et nommant M. Xavier Le Roux, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC247866DGDS du 26 juillet 2024 portant nomination de M. Hervé Piégay, directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Cécile Miège, Directrice de Recherche à INRAE et M. Laurent Simon, Maître de Conférences à l'Université Claude Bernard, sont nommés respectivement directrice adjointe par intérim et directeur adjoint par intérim de la fédération de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 avril 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC249197INSU

Décision portant nomination de Monsieur Michel TALLON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL) et nommant Monsieur Matthew LEHNERT directeur ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 6 janvier 2025, M. Michel TALLON, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 03 avril 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

A large, stylized blue ink signature of Antoine Petit, written over the text 'Le président-directeur général' and 'Antoine Petit'.

DEC249171DR07

Décision portant cessation de fonctions de Mme Magalie FAIVRE, assistante de prévention au sein de l'UMR5270 intitulée « Institut des Nanotechnologies de Lyon ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'**UMR5270** intitulée « **Institut des Nanotechnologies de Lyon** » ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **Mme Magalie FAIVRE, chargée de recherche**, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par **la délégation Rhône-Auvergne du CNRS des 08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **31/12/2024**, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'**UMR5270** intitulée « **Institut des Nanotechnologies de Lyon** » exercées par **Mme Magalie FAIVRE**.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18/03/2025

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Aurélie DE SOUSA

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Bruno LINA

Le directeur d'unité
Bruno MASENELLI

DEC259699DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric CHALON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5256 intitulée « Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon ».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du **01/01/2021** portant renouvellement de l'UMR5256 intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** » ;

Vu la décision n°DEC249075DGDS en date du **01/01/2025** portant nomination de **M. Christophe GEANTET**, directeur de l'UMR5256 ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que **M. Frédéric CHALON**, *ingénieur d'études*, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 28 et 29 mars 2019 et du 08 au 10 avril 2019** ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **01/01/2025**, **M. Frédéric CHALON**, *ingénieur d'études*, est nommé assistant de prévention au sein de l'UMR5256 intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** ».

M. Frédéric CHALON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Frédéric CHALON** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18/03/2025

Visa de la déléguée régionale par intérim du CNRS
Aurélie DE SOUSA

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Bruno LINA

Le directeur d'unité
Christophe GEANTET

DEC259829DR08

Décision portant nomination de M^{me} Corinne DELHAYE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR n° 7344 intitulée « Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI.

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC235779DGDS date du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR n° 7344 intitulée "Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés" (GREMI) ;

Vu la décision DEC247813INSIS du 22 juillet 2024 portant nomination de M. Stéphane PELLERIN aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7344 intitulée "Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés" (GREMI) ;

Vu la décision DEC248376INSIS du 22 octobre 2024 portant maintien de M. Stéphane PELLERIN dans ses fonctions de directeur par intérim de l'UMR7344 intitulée "Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés" (GREMI) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Corinne DELHAYE, ingénieure d'étude, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Orléans, du 14 juin au 2 juillet 2021 par CERFOS,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Corinne DELHAYE, ingénieure d'étude, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° 7344 intitulée "Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés" - GREMI.

Mme Corinne DELHAYE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne DELHAYE est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bourges, le 20 mars 2025.

Le Directeur d'unité par intérim
M. Stéphane PELLERIN

Visa du Président de l'université d'Orléans
M. Eric BLOND

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

DEC250490DR08

Décision portant nomination de M^{me} Véronique DAELE aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité n° 3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235776DGDS en date du 22/12/2024, portant renouvellement de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE et nommant Mme Nabiha CHAUMEIX, directrice de l'unité ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie avec l'option « *sources radioactives scellées – incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayons X et les accélérateurs de particules* » délivré à Mme Véronique DAELE le 11 mars 2021 par IMOGERE Université de Caen ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/04/2025 et jusqu'au 11/03/2026, Mme Véronique DAELE, Chargée de Recherches, est nommée conseillère en radioprotection au sein de l'unité n°3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} avril 2025

Pour le président-directeur général et par délégation,
La directrice d'unité
Mme Nabiha CHAUMEIX

Visa du délégué régional
M. Ludovic HAMON

DEC250276INSU

Décision portant nomination de M. Christophe TAFFOUREAU aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 704 intitulée « Observatoire Radioastronomique de Nançay » (ORN)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n°704 intitulée « Observatoire Radioastronomique de Nançay » (ORN) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Christophe TAFFOUREAU, Ingénieur de Recherche à l'Observatoire Radioastronomique de Nançay (UAR704-ORN), est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2025.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC250511DR10

Décision portant nomination de M. Grégory SPANGENBERGER aux fonctions de responsable du service technique et logistique (STL) de la délégation régionale Alsace (DR10)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

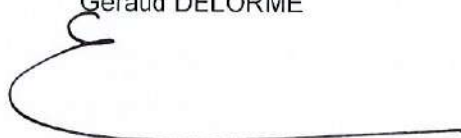
DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 14 avril 2025, M. Grégory SPANGENBERGER, Ingénieur de recherche, est nommé responsable du service technique et logistique (STL) de la délégation régionale Alsace (DR10), en remplacement de M. Hugues SCHOENFELD.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **04 AVR. 2025**

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Géraud DELORME



DEC250255INSIS

Décision portant nomination de Hélène BARRES aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Hélène BARRES, Ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission auprès du président-directeur général pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2027.

Sa mission a pour objet d'être la référente parité-égalité professionnelle Femmes/Hommes de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Hélène BARRES demeure affectée au laboratoire de recherche Translationnelle et Innovation en Médecine et Complexité (TIMC) – UMR5525 – La Tronche

Article 2

Du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2027, Mme Hélène BARRES, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

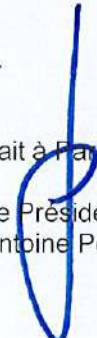
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris-Normandie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 mars 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC248785PDT

Décision portant renouvellement Madame Caroline STRUBE aux fonctions de déléguée scientifique

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Antoine PETIT, Président-directeur général

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Caroline STRUBE, Directrice de recherche 2ème classe, est renouvelée dans ses fonction de déléguée scientifique auprès du Président-directeur général pour la Mission à l'intégrité scientifique (MIS) du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

La quotité consacrée à cette mission est de 60% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique auprès du Président-directeur général pour la Mission à l'intégrité scientifique, Madame Caroline STRUBE est en charge de traiter des allégations au sein de la MIS. Madame Strube se chargera également des aspects formation de la MIS en liaison avec la référente déontologue.

Article 3

Pour l'exercice de cette mission, Madame Caroline STRUBE demeure rattachée au CRPN, Centre de Recherche en Psychologie et Neurosciences (UMR7077) relevant de la délégation Provence-Corse (DR12)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC250104INEE

Décision portant nomination de Madame Vanina Pasqualini aux fonctions de déléguée scientifique en institut.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de M. Stéphane Blanc, directeur de l'institut CNRS écologie & environnement

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Vanina Pasqualini, Professeure à l'Université de Corse, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de l'institut CNRS Ecologie & Environnement, du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 15% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de l'institut Ecologie & Environnement, la mission de Mme Vanina Pasqualini, en appui à la Directrice Adjointe Scientifique en charge des grands équipements et infrastructures de recherche, sera dédiée au renforcement de la politique de services et du rayonnement des dispositifs du CNRS Écologie et Environnement ».

Article 3

Mme Vanina Pasqualini demeure rattachée à l'UMR6134 « Laboratoire des Sciences Pour l'Environnement (SPE) », Université de Corse Pasquale Paoli, Campus Grimaldi, bâtiment PPDB, Quartier Grossetti, 20250 CORTE - France, relevant de la délégation Provence et Corse.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL

DEC250320DR13

Décision portant nomination de Mme Anne LE DIGARCHER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5203 intitulée Institut de génomique fonctionnel.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5203 intitulée IGF ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Considérant que M^{me} Anne LE DIGARCHER, IECN, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Montpellier, du 20.01.2025 au 12.02.2025 par le CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 13.02.2025, M^{me} Anne LE DIGARCHER, IECN, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR5203 intitulée IGF.

M^{me} Anne LE DIGARCHER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Anne LE DIGARCHER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10/03/2025

Visa du délégué régional
Laurent BARBIERI

Le directeur d'unité
Philippe MARIN

DEC250549DR13

Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane VINCENTI, assistant de prévention au sein de l'unité UMR5243 intitulée Géosciences Montpellier

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du 18/12/2020 portant renouvellement de l'unité UMR5243 intitulée GEOSCIENCES MONTPELLIER ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 14.04.2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR5243 intitulée GEOSCIENCES MONTPELLIER exercées par M. Stéphane VINCENTI.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 10 avril 2025

Visa du délégué régional
Laurent BARBIERI

Le directeur d'unité
Benoît ILDEFONSE

DEC250635DR13

Décision portant nomination de M. Franck Metas aux fonctions d'adjoint au responsable du service Technique et Logistique de la délégation régionale Occitanie Est.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ du 23 Janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Occitanie Est,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} Avril 2025, M. Franck Metas, est nommé adjoint au responsable du service Technique et Logistique de la délégation régionale Occitanie Est.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 25 Avril 2025

Pour le président-directeur général et
par délégation,
Le délégué régional
Laurent Barbieri

DEC250284DR13

Décision portant nomination de M. Sébastien MAS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3282 intitulée Observatoire de Recherche Montpelliérain de l'Environnement.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC201512DGDS du 01.01.2021 portant renouvellement de l'unité UAR3282 intitulée OREME ;

Vu la décision n° DEC249075DGDS du 20.12.2024 portant nomination de Mme. Agnès LEBRE aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR3282 intitulée OREME ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Sébastien MAS, IR, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Montpellier, du 07.04.2014 au 16.05.2014 par le CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01.01.2025, M. Sébastien MAS, IR, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR3282 intitulée OREME.

M. Sébastien MAS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien MAS est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21/02/2025

Visa du délégué régional
Laurent BARBIERI

La directrice d'unité
Agnès LEBRE

Visa du partenaire
Université de Montpellier
M. le Président
Philippe Augé

DEC250450DRH

Décision portant nomination de Madame Elise DOUAT aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Elise DOUAT, Ingénieur d'Etudes hors classe, Responsable du pôle formation de la Délégation Aquitaine est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction déléguée aux cadres supérieurs, du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026.

Sa mission a pour objet l'accompagnement des parcours des responsables administratifs (RA) de laboratoire

Article 2

Du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026, Madame Elise DOUAT, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation CNRS Aquitaine (DR15)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2025

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC250197DR15

Décision portant nomination du régisseur et du mandataire suppléant auprès de la régie de recettes du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22/02/2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription d'Aquitaine,

Vu, la décision n° DEC250195DR15 du 21/02/2025 instituant la régie de recettes du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) UMR7372,

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Arnaud VIOLLET est nommé régisseur de la régie de recettes du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR7372, à compter du 21/02/2025, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans la décision de création de celle-ci.

Article 2

Mme Morgane GENIN est nommée mandataire suppléante de M. Arnaud VIOLLET à compter du 21/02/2025.

La suppléance s'exerce afin d'assurer le remplacement du régisseur pour l'ensemble des opérations de la régie (en cas d'absence du régisseur titulaire) pour une durée ne pouvant excéder deux mois.

Une remise de service est organisée entre le mandataire suppléant et le régisseur à chaque départ et retour dans le service.

Article 3

- I. Le régisseur ne perçoit pas d'indemnité de maniement de fonds.
- II. Le mandataire suppléant ne perçoit pas d'indemnité de maniement de fonds.

Article 4

Le régisseur et le mandataire suppléant ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites judiciaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Article 5 – Dispositions finales

- I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation régionale Aquitaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. Cette décision abroge et remplace la décision DEC223034DR15 du 13/01/2023
- III. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 21/02/2025

Le Délégué régional,

Younis HERMES

Pour agrément, l'Agent comptable secondaire

Jean-Charles GUILLERAT

Vu, l'Agent comptable principal

Ghislaine BALA

Pour acceptation,
Le régisseur

Arnaud VIOLLET

Pour acceptation,
Le mandataire suppléant

Morgane GENIN

DEC250618DR16**Décision portant nomination de M. Thibault GALLAVARDIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN)****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN) et portant nomination de M. Julien LEGROS aux fonctions de directeur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Thibault GALLAVARDIN, CR CNRS, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Rouen 07/12/2021 au 17/12/2021 par l'Université de Rouen Normandie et le CERFOS de Rouen

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Thibault GALLAVARDIN, CR CNRS, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN) ;

M. Thibault GALLAVARDIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Thibault GALLAVARDIN est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/04/2025

Le Directeur de l'unité
UMR6064 – Institut CARMEN
M. Julien LEGROS

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

Visa du Président de
l'Université de Rouen
Normandie

Visa du Président de
L'Université de Caen
Normandie

Visa du Directeur de l'INSA
de Rouen

Visa du Directeur de
l'ENSICAEN

DEC250617DR16**Décision portant nomination de M^{me} Mathilde LAUZENT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN)****LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN) et portant nomination de M. Julien LEGROS aux fonctions de directeur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Mathilde LAUZENT, IE CNRS, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Rouen du 16/04/2024 au 24/05/2024 par l'Université de Rouen Normandie

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Mathilde LAUZENT, IE CNRS, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN) ;

Mme Mathilde LAUZENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Mathilde LAUZENT est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/04/2025

Le Directeur de l'unité
UMR6064 – Institut CARMEN
M. Julien LEGROS

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

Visa du Président de
l'Université de Rouen
Normandie

Visa du Président de
L'Université de Caen
Normandie

Visa du Directeur de l'INSA
de Rouen

Visa du Directeur de
l'ENSICAEN

DEC250616DR16

Décision portant nomination de M. Ibrahim ELMALHY aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité UAR3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX) ;

Vu la décision n° DEC222889INSHS du 22 décembre 2022 portant nomination de M. Thomas FAUCHER aux fonctions de directeur de l'unité UAR3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Ibrahim ELMALHY, CDI CNRS, a suivi la formation initiale en ligne d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Paris-Normandie du 14/05/2024 au 17/04/2025

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 17/04/2025 M. Ibrahim ELMALHY, CDI CNRS est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UAR3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX) ;

M. Ibrahim ELMALHY exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Ibrahim ELMALHY est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris le 23/04/2025

Le Directeur de l'unité
UAR3134 – CEALEX
M. Thomas FAUCHER

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Paris-Normandie
Isabelle LONGIN

DEC250590DR16

Décision portant nomination de M. Patrice LAJOYE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UAR3486 intitulée Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH Caen).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité UAR3486 intitulée Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH Caen) ;

Vu la décision n° DEC259659INSHS du 4 mars 2025 portant nomination de M. Christophe MANEUVRIER aux fonctions de directeur de l'unité UAR3486 intitulée Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH Caen) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Patrice LAJOYE, IECN CNRS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Caen, les du 15/11/2022 au 30/11/2022, par l'Université de Caen Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} mars 2025, M. Patrice LAJOYE, IECN CNRS, est nommé assistant de prévention au sein de UAR3486 intitulée Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH Caen)

M. M. Patrice LAJOYE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. M. Patrice LAJOYE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/04/2025

Le Directeur de l'unité
UAR3486 – MRSH Caen
M. Christophe MANEUVRIER

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

Visa du Président de
l'Université de
Caen Normandie

DEC250619DR16

Décision portant nomination de M^{me} Tatiana BESSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN) et portant nomination de M. Julien LEGROS aux fonctions de directeur ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Tatiana BESSET, DR CNRS, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Rouen du 16/04/2024 au 24/05/2024 par l'Université de Rouen Normandie

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Tatiana BESSET, DR CNRS, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité UMR6064 intitulée Chimie Analytique et Réactivité Moléculaire En Normandie (Institut CARMEN) ;

Mme Tatiana BESSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Tatiana BESSET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/04/2025

Le Directeur de l'unité
UMR6064 – Institut CARMEN
M. Julien LEGROS

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

Visa du Président de
l'Université de Rouen
Normandie

Visa du Président de
L'Université de Caen
Normandie

Visa du Directeur de l'INSA
de Rouen

Visa du Directeur de
l'ENSICAEN

DEC259369INSIS

Décision portant nomination de Jean-Christophe CREBIER aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Jean-Christophe CREBIER, directeur de recherche 2ème classe, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (CNRS Ingénierie) du 1er février 2025 au 31 janvier 2027.

La nouvelle quotité consacrée à cette mission est de 30 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Jean-Christophe CREBIER, rattaché au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques micro et nano-technologies, micro et nano-systèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique, a pour mission le suivi des activités « Génie Electrique ».

Article 3

Jean-Christophe CREBIER demeure rattaché au Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble – UMR5269 (G2Elab) relevant de la délégation Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 janvier 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC250116INSU

Décision portant nomination de PIK Raphaël aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Nicolas ARNAUD, Directeur de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

PIK Raphaël, DRT1C, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut national des sciences de l'Univers, du 01/01/2025 au 31/12/2026.

La quotité consacrée à cette mission est de **25%** d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de l'Institut national de sciences de l'Univers, PIK Raphaël est en charge, auprès du DAS « Infrastructures », de la mise en œuvre et de la direction de REGEF. Il représentera RÉGEF auprès de la CS-TS de l'INSU. Il co-animera le groupe de travail IGSN/données RÉGEF et la mise en œuvre des travaux spécifiques sur le PGD de RÉGEF. Il encadrera le chef de projet recruté en 2022 pour l'épauler dans sa tâche de coordination. De plus, il assurera la signature de l'accord de consortium. Enfin il cordonnera les actions dans le cadre du renouvellement de la feuille de route ministérielle 2026.

Article 3

PIK Raphaël demeure rattaché à l'Observatoire Terre et Environnement de Lorraine (OTELO) relevant de la délégation Centre-Est (DR6).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 mars 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC250403DAPP

Décision portant nomination de M. Philippe STEE aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour les sites Paris-Saclay et IPP

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition du directeur de la Direction d'appui aux partenariats publics ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} février 2025, M. Philippe STEE, Directeur de recherche au CNRS, est nommé aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour les sites Paris-Saclay et IPP.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 janvier 2025

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC249198INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de Madame Marina RABINEAU aux fonctions de directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6538 intitulée « GEO-OCEAN » (GO).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6538 intitulée « GEO-OCEAN » (GO) et nommant M. Marc-André GUTSCHER directeur ;

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. À compter du 1^{er} janvier 2025, il est mis fin aux fonctions de M. Marc-André GUTSCHER, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

II. À compter de cette même date, Mme Marina RABINEAU, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6538 intitulée « GEO-OCEAN » (GO) jusqu'au 31 août 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 avril 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

A large, stylized blue ink signature of Antoine Petit is written over the text "Le président-directeur général" and "Antoine Petit". The signature is a cursive, looping script.

DEC250387DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Christian Gauthier aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 25 février 2025 portant nomination au cabinet du ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC221843DRH du 30 juin 2022 portant lignes directrices de gestion du CNRS relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC234783DRH du 25 septembre 2023 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montant de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition du directeur de l'Institut,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 28 février 2025, il est mis fin aux fonctions de Mme Maguy Jager, directrice adjointe scientifique de l'Institut de chimie, appelée à d'autres fonctions.

Art. 2. - A compter du 21 mars 2025, M. Christian Gauthier est nommé aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de chimie en charge du domaine « les initiatives transverses et interdisciplinarité », pour un mandat d'une durée de 4 ans, renouvelable une fois.

La quotité de temps de travail consacrée à ces fonctions est de 80 % d'un temps plein.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 avril 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC250437DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu la décision DEC100233DAJ du 5 octobre 2010 portant nomination de M. Pascal Loisel, aux fonctions de responsable du Service systèmes et traitement de l'information ;

Vu la décision DEC221777DAJ du 27 mai 2022 portant fin de fonctions et nomination de Mme Oriane Péault Le Dorze aux fonctions de responsable du Service conseil et expertise juridique de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC222602DRH du 3 octobre 2022 portant nomination de Mme Chantal Debreuilly-Moulé aux fonctions de responsable adjointe du service des pensions et des accidents du travail de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC222601DRH du 3 octobre 2022 portant nomination de M. Thierry Auvray aux fonctions de responsable adjoint du service des pensions et des accidents du travail de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC247159DAJ du 21 mai 2024 portant fin de fonctions et nomination de Mme Gabrielle Inguscio aux fonctions de directrice adjointe des ressources humaines ;

Vu la décision DEC247602DAJ du 1^{er} juillet 2024 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC247608DAJ du 1^{er} juillet 2024 portant nomination de Mme Christiane Enamé Nkwane aux fonctions de responsable du service recrutement et intégration (SERI) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC247638DAJ du 1^{er} juillet 2024 portant nomination de M. Romain Magré aux fonctions de responsable de la mission relations sociales (MRS) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC247614DAJ du 1^{er} juillet 2024 portant nomination de Mme Caroline Romet aux fonctions de responsable du service développement professionnel (SDP) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision EC247615DAJ du 1^{er} juillet 2024 portant nomination de Mme Fanny Dubray aux fonctions de responsable du service accompagnement professionnel (SAP) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC247616DAJ du 1^{er} juillet 2024 portant nomination de M. Sébastien Gresik aux fonctions de responsable du service rémunérations, pensions et accidents du travail (SRPAT) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC247617DAJ du 1^{er} juillet 2024 portant nomination de M. Florian Piou aux fonctions de responsable du service prospective et pilotage (SPP) de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC248482DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Eric Chareyre aux fonctions de directeur délégué aux cadres supérieurs et aux fonctions de directeur de l'audit interne par intérim

Vu la décision DEC250074 du 6 mars 2025 portant nomination de Mme Hélène Maury aux fonctions de directrice des ressources humaines,

DECIDE :

Art. 1^{er}. - A compter du 1^{er} avril 2025, dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous actes, arrêtés, décisions ou documents, notamment :

- ceux relatifs au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs d'une part et des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche d'autre part ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les délégations d'enseignants-chercheurs ;
- les décisions relatives à l'organisation et au déroulement des concours d'accès aux corps des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche comprenant notamment :
 - o les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du code de la recherche ;
 - o les décisions fixant pour chaque concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 modifié susvisé ;
 - o les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du code de la recherche et les décisions fixant la liste des candidats admis à se présenter ;
 - o les convocations des membres des jurys des concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche et d'examens de sélections

professionnelles ainsi que celles des candidats admis à concourir ou à se présenter aux examens ;

- o les courriers adressés aux candidats à la suite des épreuves auxquelles ils se sont présentés ainsi que ceux en réponse aux réclamations qu'ils ont formulées.
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés en vertu de l'article 21 du décret n° 84-1125 du 27 décembre 1984 modifié susvisé ;
- tous les actes et décisions afférents à l'organisation des concours de recrutement de chercheurs, la composition des jurys de concours, la notification des résultats aux candidats et aux réclamations des dits candidats ;
- les sanctions disciplinaires prévues par les dispositions du code général de la fonction publique ;
- l'ordonnancement des dépenses de personnels non déconcentrées ;
- les décisions de revalorisation annuelle du taux des bourses ;
- l'attribution des indemnités ;
- tous actes, décisions et conventions relatifs aux actions de formation permanente ;
- les actes, décisions, conventions et subventions non déconcentrées en matière d'action sociale dont le montant est inférieur à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes relatives aux rentes accidents du travail, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, aux charges consécutives à la validation de services auprès de l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (IRCANTEC) hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension, au suivi du comité médical et au paiement des charges sociales (Sécurité sociale, IRCANTEC) ;
- l'ensemble des actes permettant d'assurer la défense du CNRS notamment ceux relatifs aux litiges d'ordre statutaire et ceux relatifs aux actions en justice auxquelles le CNRS est partie en matière de pensions, d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de recours contre les tiers responsables d'accidents du travail ;
- l'exercice du droit d'appel et du pourvoi en cassation.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Gabrielle Inguscio, directrice adjointe, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les actes, arrêtés, décisions et conventions visés à l'article 1er.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines, et de Mme Gabrielle Inguscio, directrice adjointe, délégation est donnée à :

- M. Eric Chareyre, directeur délégué aux cadres supérieurs ;
- Mme Caroline Romet, responsable du service développement professionnel ;
- M. Florian Piou, responsable du service prospective et pilotage ;

- Mme Christiane Enamé Nkwane, responsable du service recrutement et intégration ;
- Mme Oriane Péault Le Dorze, responsable du service conseil et expertise juridique ;
- M. Pascal Loisel, responsable du service des systèmes et du traitement de l'information ;
- Mme Hayfa Trabelsi, responsable du service responsabilité sociale de l'employeur ;
- M. Sébastien Gresik, responsable du service rémunérations, pensions et accidents du travail ;
- Mme Fanny Dubray, responsable du service accompagnement professionnel ;
- M. Romain Magré, responsable de la mission relations sociales ;
- Mme Chantal Debreuilly-Moulé et M. Thierry Auvray, responsables adjoints du service rémunérations, pensions et accidents du travail,

à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tous actes, décisions ou documents visés à l'article 1^{er}, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 mars 2025

Le président-directeur
général

Antoine Petit

DEC250587DAJ

Décision portant modification de plusieurs décisions relatives à des délégations de signature

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC220188DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) ;

Vu la décision n°DEC222934DAJ du 2 janvier 2023 modifiée portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie ;

Vu la décision n°DEC247602DAJ du 1^{er} juillet 2024 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision n°DEC250437DAJ du 28 mars 2025 portant délégation de signature à Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines,

DECIDE :

Article 1^{er} – La décision n°DEC220188DAJ du 10 février 2022 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

1° Les articles 2 et 3 sont supprimés ;

2° Aux articles 4 et 5, les mots « à l'article 2 et à l'article 3 » sont supprimés.

Article 2 – Après le dernier tiret du 2.2 de l'article 2 de décision n°DEC222934DAJ du 2 janvier 2023 susvisée, après le dernier tiret, il est inséré le tiret suivant : « - les mises à disposition des agents du CNRS relevant de l'ensemble des délégations régionales du CNRS conclues avec le ministère chargé de la recherche. »

Article 3 – La décision n°DEC250437DAJ du 28 mars 2025 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

1° A l'article 1^{er}, après le dernier tiret, il est inséré le tiret suivant : « - les actes concernant les allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) et l'aide au retour à l'emploi formation (AREF), versées aux allocataires pour lesquels le CNRS est l'organisme débiteur » ;

2° A l'article 3, les mots : « service rémunérations, pensions et accidents du travail » sont remplacés par les mots : « service pensions et accidents du travail ».

Article 4 – La présente décision, qui entre en vigueur à compter du 1^{er} mai 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 avril 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC250436DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Mélanie Etheve-Quelquejeu pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'UMR8601 intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8601 intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT) ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 portant nomination de Laurent Micouin aux fonctions de directeur de l'UMR8601 intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » (LCBPT) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Mélanie Etheve-Quelquejeu, directrice d'unité adjointe¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de, Mme Mélanie Etheve-Quelquejeu, directrice d'unité adjointe, délégation est donnée à M. Guillaume Prestat, directeur d'unité adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2025

Le directeur d'unité
Laurent Micouin

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC249220DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Mildred GALLAND-SZYMKOWIAK, directrice de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris - Pays Germaniques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont la directrice est Mme Mildred GALLAND-SZYMKOWIAK et le directeur adjoint Dominique PRADELLE

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Mildred GALLAND-SZYMKOWIAK, directeur de l'unité n° UMR8547 intitulée Pays germaniques (Histoire, Culture, Philosophie) - Transferts Culturels / Archives Husserl de Paris, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mildred GALLAND-SZYMKOWIAK, délégation est donnée à M. Dominique PRADELLE, directeur adjoint (PR) et à Mme Karima ARGENTIN, gestionnaire (TCE).², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC250233DR02

Décision portant délégation de signature à M. Martin GIURFA, directeur de l'unité UAR3631 intitulée Institut de biologie Paris-Seine, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UAR3631 intitulée Institut de biologie Paris-Seine à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Martin GIURFA

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Martin GIURFA, directeur de l'unité n° UAR3631 intitulée Institut de biologie Paris-Seine, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin GIURFA, délégation est donnée à Mme Sylvie SCHNEIDER-MAUNOURY, responsable Plateformes (DRCE) et à M. Amal MOSSAB (IR)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC248762DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste D'ESPINOSE DE LACAILLERIE, directeur de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée de 5 ans dont le directeur est M. Jean-Baptiste D'ESPINOSE DE LACAILLERIE, les directeurs adjoints Bruno BRESSON et Antoine CHATEAUMINOIS

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste D'ESPINOSE DE LACAILLERIE, directeur de l'unité n° UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste D'ESPINOSE DE LACAILLERIE, délégation est donnée à Mme Fabienne DECUQ, gestionnaire (AI) et à M. Antoine CHATEAUMINOIS, directeur adjoint (DR2)., ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC250179DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Freddy BOUCHET, directeur par intérim de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 modifiée portant renouvellement de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, dont le directeur par intérim est Monsieur Freddy BOUCHET ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Freddy BOUCHET, directeur par intérim de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Freddy BOUCHET, directeur par intérim de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, délégation est donnée à Monsieur Thomas DUBOS, directeur adjoint par intérim, Madame Camille RISI, directrice adjointe par intérim, Monsieur François LOTT, directeur adjoint par intérim, et Madame Céline COSTE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 février 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC250180DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Thomas DUBOS, Madame Camille RISI, Monsieur François LOTT et Madame Céline COSTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 modifiée portant renouvellement de l'unité n° UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, dont le directeur par intérim est Monsieur Freddy BOUCHET ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Thomas DUBOS, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas DUBOS, délégation est donnée à Madame Camille RISI, directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas DUBOS et de Madame Camille RISI, délégation est donnée à Monsieur François LOTT, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas DUBOS, de Madame Camille RISI et de Monsieur François LOTT, délégation est donnée à Madame Céline COSTE, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 20 février 2025

Le directeur par intérim d'unité
Monsieur Freddy BOUCHET

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC250391DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Jacqueline SHYKOFF, directrice de l'unité n° FR3284 intitulée Institut diversité, écologie et évolution du vivant, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° FR3284 intitulée Institut diversité, écologie et évolution du vivant, dont la directrice est Madame Jacqueline SHYKOFF ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Jacqueline SHYKOFF, directrice de l'unité n° FR3284 intitulée Institut diversité, écologie et évolution du vivant, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹ ;
- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 mars 2025

Le délégué régional
Benoît FORÊT

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC250473DR06

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice GOLFIER et à M. Jean CAUZID, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7359, intitulée Georessources ;

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7359 intitulée Georessources, dont la directrice est Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Fabrice GOLFIER, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice GOLFIER, Directeur adjoint, délégation est donnée à M. Jean CAUZID, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) d'unité, délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre Lès Nancy, le 01 Avril 2025

La directrice d'unité
Anne-Sylvie ANDRE-MAYER

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC250472DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER directrice de l'unité UMR7359 intitulée Georessources, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7359 intitulée Georessources, dont la directrice est Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER directrice de l'unité UMR7359 intitulée Georessources, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sylvie ANDRE-MAYER directrice de l'unité UMR7359 intitulée Georessources, délégation est donnée à M. Fabrice GOLFIER, Directeur adjoint et à M. Jean CAUZID, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 01 Avril 2025

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC250541DR06

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud FRANCOIS, Mme Caroline FRANCOIS, M. Etienne FLEURET et Mme Colette THOMAS, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale de la délégation Centre-Est.

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC181940DR06 du 01 Juillet 2018 nommant Mme Caroline FRANCOIS, aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision n° DEC192591DAJ du 30 septembre 2019 nommant M. Arnaud FRANCOIS aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision n° DEC193135DR06 du 13 Janvier 2020 nommant M. Etienne FLEURET, aux fonctions de responsable du service des Ressources Humaines adjoint pour la circonscription Centre-Est ;

DECIDE :

Article 1^{er} - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Edwige HELMER-LAURENT, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est, délégation est donnée à M. Arnaud FRANCOIS, adjoint à la déléguée régionale, à Mme Caroline FRANCOIS, responsable du service Ressources Humaines et à Mme Colette THOMAS, ingénieure de recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Edwige HELMER-LAURENT.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline FRANCOIS et Mme Colette THOMAS, délégation est donnée à M. Etienne FLEURET, responsable du service Ressources Humaines adjoint, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Edwige HELMER-LAURENT.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 08 Avril 2025

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT



DEC250485DR07

Décision modificative de la Décision collective DEC259783DR07 du 4 février 2025 portant délégation de signature aux directrices et directeurs d'unité de la circonscription Rhône Auvergne par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE par intérim,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC259481DAJ du 29 janvier 2025 nommant Mme Aurélie de Sousa, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er février 2025 ;

Vu les décisions n^{os} DEC201509DGDS et DEC201522DGDS du 18 décembre 2020 portant création ou renouvellement des unités de la circonscription Rhône Auvergne ;

DECIDE :

Article 1er

Dans l'annexe de la décision n° DEC259783DR07 du 4 février 2025 susvisée, les dispositions relatives aux unités mixtes de recherche : UMR5182 (Laboratoire de chimie), UMR5229 (Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod), UMR5308 (Centre International de Recherche en Infectiologie) et UMR5615 (Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Code Unité	Nom Unité	DU délégataire	Délégataires en cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal
UMR5182	Laboratoire de chimie	Carine MICHEL	Christophe BUCHER Annie BUSSON
UMR5229	Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod	Pier Francesco FERRARI	Léon TREMBLAY Ahmed JDAY
UMR5308	Centre International de Recherche en Infectiologie	Dimitri LAVILLETTE	François VANDENESCH Thomas HENRY Cécile MONNIER OUDIN Nathalie ALAZARD-DANY Carine LAZERT
UMR5615	Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces	Gabriel FERRO	Patricia COMBIER

Article 2

La présente décision, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le

DEC250519DR10

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François GIRARD, directeur de l'unité UAR830 intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR830, intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), dont le directeur est M. Jean-François GIRARD ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-François GIRARD, directeur de l'unité n° UAR830, intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

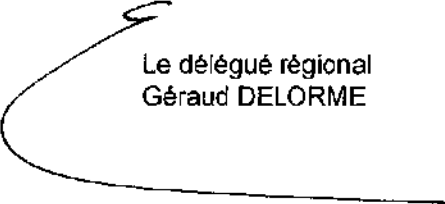
Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François GIRARD, directeur de l'unité n° UAR830, intitulée Ecole et Observatoire des Sciences de la Terre (EOST), délégation est donnée à M. Jean-Paul BOY, Physicien, et à Mme Binta MESMACQUE, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG le **04 AVR. 2025**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC250487DR10

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric LEROUX, directeur de l'unité UMR7042 intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) dont le directeur est M. Frédéric LEROUX ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Frédéric LEROUX, directeur de l'unité n° UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

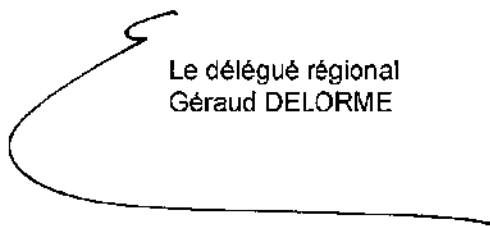
¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LEROUX, directeur de l'unité n° UMR7042, intitulée Laboratoire d'Innovation Moléculaire et Applications (LIMA), délégation est donnée à Mme Virginie MAURIN, Technicienne, dans la limite de 4 000 € HT maximum, Mme Aline RODIERE-MOTSCH, SAENES, dans la limite de 4 000 € HT maximum, à Mme Sandrine KRAUTH, Ingénieure d'étude, dans la limite de 10 000 € HT maximum, et M. Nicolas BLANCHARD, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **2 8 MARS 2025**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC250492DR12

Décision portant délégation de signature à M. David PIGNOL, directeur de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. David PIGNOL, directeur de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. David PIGNOL, directeur de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille, délégation est donnée à **M. Cyrille FORESTIER**, directeur adjoint, à **Mme Sandrine MAGNETTO**, responsable administrative et à **M. Thomas DELCOURT**, responsable financier ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 31 mars 2025

Le délégué régional
Jerome VITRE

DEC250493DR12

Décision portant délégation de signature à M. Cyrille FORESTIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7265 intitulée Institut Biosciences et Biotechnologie d'Aix - Marseille ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Cyrille FORESTIER**, directeur adjoint¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Cyrille FORESTIER**, directeur adjoint, délégation est donnée à **Mme Sandrine MAGNETTO**, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Cyrille FORESTIER**, directeur adjoint et de **Mme Sandrine MAGNETTO**, responsable administrative, délégation est donnée à **M. Thomas DELCOURT**, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 5 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MARSEILLE, le 31 mars 2025

Le Directeur d'unité
DAVID PIGNOL

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC250424DR18

Décision portant délégation de signature à M. Laurent GRISONI, directeur de l'unité n° UAR3380 intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée (IRCICA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de M^{me} Vanessa TOCUT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3380 intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée, dont le directeur est M. Laurent GRISONI

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Laurent GRISONI, directeur de l'unité n° UAR3380 intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent GRISONI, directeur de l'unité n° UAR3380 intitulée Institut de recherche sur les composants logiciels et matériels pour l'information et la communication avancée, délégation est donnée à M. Laurent BIGOT, Responsable d'axe², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2025

La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC250422DR18

Décision portant délégation de signature à M. Hugues LEROUX, directeur de l'unité n° FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul (IMEC), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de M^{me} Vanessa TOCUT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul, dont le directeur est M. Hugues LEROUX

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Hugues LEROUX, directeur de l'unité n° FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues LEROUX, directeur de l'unité n° FR2638 intitulée Institut Michel Eugène Chevreul, délégation est donnée à M. Pascal ROUSSEL, Directeur adjoint, et à Monsieur Fabien CARRETTE-LEGRAND, Responsable administratif², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Fait à LILLE, le 23/04/2025

La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC250409DR18

Décision portant délégation de signature à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité n° UMR8199 intitulée Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées (EGENODIA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnatrice secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de M^{me} Vanessa TOCUT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision DEC249125DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8199 intitulée Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées, dont le directeur est M. Philippe FROGUEL

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité n° UMR8199 intitulée Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe FROGUEL, directeur de l'unité n° UMR8199 intitulée Génomique fonctionnelle (epi) métabolique et mécanismes moléculaires impliqués dans le diabète de type 2 et les maladies associées, délégation est donnée à M. Gilles PULVERMULLER, Directeur adjoint, à M. Vincent VATIN, Chargé de gestion administrative et financière, à Mme Hélène DE GAVRE, Administratrice, et à Mme Amélie BONNEFOND, Responsable d'équipe², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2025

La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC259519INSU

Décision portant modification de la décision DEC249117DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche : modification des termes relatifs au renouvellement de l'UMR n° 7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre » (ISTEP)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre » (ISTEP) et nomination de Monsieur Loïc LABROUSSE aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu le courrier électronique du directeur de l'UMR n° 7193 « Institut des Sciences de la Terre » (ISTEP), en date du 15 janvier 2025 ;

Sur proposition du directeur de CNRS Terre & Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 susvisée, les dispositions relatives au renouvellement de l'UMR n° 7193 intitulée « Institut des Sciences de la Terre » (ISTEP) sont modifiés ainsi qu'il suit :

I. Les termes

« Directrice adjointe : Madame Hélène BALCONE-BOISSARD, Maîtresse de conférences »
sont remplacés par les termes ci-dessous :

« Directrice adjointe : Madame Hélène BALCONE-BOISSARD, Professeure des universités »

II. Les termes

« Tutelle principales : « CNRS, SORBONNE UNIV »

sont remplacés par les termes ci-dessous :

« Tutelle principales : « CNRS, CY CERGY PARIS UNIV, SORBONNE UNIV »

III. La ligne suivante est supprimée :

« Tutelle secondaire : « CY CERGY PARIS UNIV »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC259521INSU

Décision portant modification de la décision DEC249075DGDS portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS : modification des termes relatifs à la nomination du directeur de l'unité mixte de recherche UMR n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS et portant notamment nomination du directeur de l'unité mixte de recherche UMR n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL).

DECIDE :

Article 1^{er}

Dans l'annexe de la décision DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche UMR n° 5574 intitulée « Centre de Recherche Astrophysique de Lyon » (CRAL) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Les termes

« Jean-François GONZALES »

sont remplacés par les termes :

« Jean-François GONZALEZ ».

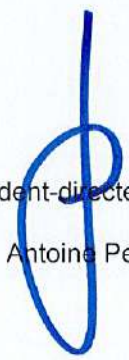
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 février 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC250517DR13

Décision relative au tarif des produits/prestations de l'unité UAR3282 "OREME - Observatoire de Recherche Montpelliérain de l'Environnement"

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ en date du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ en date du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs de la plateforme AETE-ISO de l'UAR3282 « OREME - Observatoire de Recherche Montpelliérain de l'Environnement » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs mis à jour prennent effet à compter du 1^{er} mars 2025.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 04/04/2025

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le Délégué Régional
M. Laurent BARBIERI

Tarification Non Auditable

UAR 3282 OREME Plateforme AETE-ISO

DEC250517DR13

Prise d'effet : 01/03/2025

Référence prestation	Nom Prestation	Nature unité d'œuvre	Tarif établissements partenaires € HT *	Tarifs autres établissements publics € HT **	Tarif privé € HT
AETE-ISO 1	Dilution Echantillon	par manipulation sur échantillon	5,00 €	10,00 €	20,00 €
AETE-ISO 2	Analyse multi-élémentaire par Spectrométrie de Masse à Source Plasma - Instrument iCAP	par échantillon	11,00 €	18,00 €	72,00 €
AETE-ISO 3	Mesure de rapports isotopiques par Spectrométrie de Masse à Source Plasma - Element XR/Instrument Neptune Plus	par journée	388,00 €	507,00 €	1 400,00 €
AETE-ISO 4	Mesure de rapports isotopiques sur échantillon non-préparés par Spectrométrie de Masse - Instrument Delta V	par échantillon	10,00 €	15,00 €	60,00 €
AETE-ISO 5	Mesure de rapports isotopiques sur échantillon préparés par Spectrométrie de Masse - Instrument Delta V	par échantillon	8,00 €	12,00 €	48,00 €

* Etablissements partenaires = CNRS, et UMR appartenant à l'OSU OREME quelle que soit l'origine des crédits (UM, IRD et INRAE) : CEFE, MARBEC, ISEM, LUPM, GM, HSM, TETIS, GEAU

**Etablissements publics = Bénéficiaires hors crédits CNRS et hors UMR OSU OREME, qui assurent une mission spécifique de service public (partenaires académiques, EPIC recherche, collectivités territoriales...).

DEC250602DR14

Décision relative aux tarifs de l'ATR de l'UAR2859 intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement (SAFIRE).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditaibles pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des heures de vols de l'ATR de l'UAR2859 intitulée « SAFIRE » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} Avril 2025.

La présente décision annule et remplace DEC211089DR14 à compter de cette date.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 Avril 2025.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Méré



Plateforme SAFIRE - UAR2859
SYNTHÈSE TARIFAIRE



Date d'effet: 01/04/2025

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIF PARTENAIRE*	TARIF RECHERCHE	TARIF COMMERCIAL
ATR	<i>Heure de vol</i>	1 853,00 €	6 786,55 €	21 700,00 €

Les montants sont exprimés en euros HT

* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :
 Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
 Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)
 Météo France

DEC250629DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme ATOME TECH ET PROCÉDÉS de l'UPR8011 intitulée Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Etudes Structurales (CEMES).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme Atome Tech et Procédés de l'UPR8011 intitulée « CEMES » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} Janvier 2025.

La présente décision annule et remplace DEC200032DR14 à compter de cette date.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 Avril 2025.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Méré



Plateforme ATOME TECH & PROCÉDÉS - CEMES
SYNTHÈSE TARIFAIRE



Date d'effet: 01/01/2025

PRESTATION TARIFIÉE	UNITÉ D'ŒUVRE	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS ET/OU PRESTATIONS DE SERVICE
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES	
SYNTHÈSES CHIMIQUES	JOURNÉE	94,98 €	94,98 €	148,68 €	185,85 €
CROISSANCE	HEURE	122,31 €	122,31 €	219,32 €	274,15 €
IMPLANTATION IONIQUE	HEURE	232,45 €	232,45 €	1 498,35 €	1 872,94 €
LT-UHV 4-STM	JOURNÉE	1 168,99 €	1 168,99 €	1 462,06 €	1 827,58 €
NANO-FABRICATION ET NANO-CARACTÉRISATION	1/2 JOURNÉE	304,38 €	304,38 €	650,12 €	812,65 €
SYNTHÈSES ET IMAGERIE SOUS ULTRA-VIDE	JOURNÉE	414,16 €	414,16 €	541,64 €	677,05 €

Les montants sont exprimés en euros HT

* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :
Université de Toulouse
Institut National des Sciences Appliquées Toulouse (INSA)

DEC250603DR14

Décision relative aux tarifs du PIPER AZTEC de l'UAR2859 intitulée Service des Avions Français Instrumentés pour la Recherche en Environnement (SAFIRE).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des heures de vols du PIPER AZTEC de l'UAR2859 intitulée « SAFIRE » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} Avril 2025.

La présente décision annule et remplace DEC211089DR14 à compter de cette date.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 Avril 2025.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Méré



Plateforme SAFIRE - UAR2859
SYNTHÈSE TARIFAIRE



Date d'effet: 01/04/2025

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIF PARTENAIRE*	TARIF RECHERCHE	TARIF COMMERCIAL
PIPER AZTEC	<i>Heure de vol</i>	445,03 €	1 864,83 €	8 100,00 €

Les montants sont exprimés en euros HT

* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :
 Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
 Centre National d'Etudes Spatiales (CNES)
 Météo France

DEC250630DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme INGÉNIERIE de l'UPR8011 intitulée Centre d'Elaboration de Matériaux et d'Études Structurales (CEMES).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme Ingénierie de l'UPR8011 intitulée « CEMES » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} Janvier 2025.

La présente décision annule et remplace DEC200033DR14 à compter de cette date.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 23 Avril 2025.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Méré


Plateforme INGÉNIERIE - CEMES
SYNTHÈSE TARIFAIRE

Date d'effet: 01/01/2025

PRESTATION TARIFIÉE	UNITÉ D'ŒUVRE	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS ET/OU PRESTATIONS DE SERVICE
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES	
ÉLECTRONIQUE	JOURNÉE	80,47 €	80,47 €	957,71 €	1 197,13 €
MÉCANIQUE	1/2 JOURNÉE	247,32 €	247,32 €	1 066,35 €	1 332,93 €

Les montants sont exprimés en euros HT

* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :
 Université de Toulouse
 Institut National des Sciences Appliquées Toulouse (INSA)

DEC250652DR15

Décision relative aux tarifs des prestations ARCANE de la plateforme AIFIRA de l'unité UMR5797 intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux »

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ en date du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ en date du 22 février 2018 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Aquitaine notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création et renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) » - UMR 5797 ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations ARCANE de la plateforme AIFIRA de l'unité UMR5797 intitulée « Laboratoire de Physique des 2 Infinis de Bordeaux (LP2IB) » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 28/04/2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 28/04/2025.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional

M. Younis HERMES

**Unité mixte de recherche du Laboratoire de Physique des 2 Infinis de
Bordeaux (UMR5797)
AIFIRA - ARCANE Prestations**

Synthèse tarifaire - 28/04/2025

Synthèse des tarifs (Prix de vente unitaire) - Tarifs HT	
Client interne	104,44€
Client académique partenaire	139,52€
Client externe autre académique	149,29€
Client externe privé ou prestation de service	500,00€

DEC248907DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de Mme [...]

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code de la recherche ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;
Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire n°2 du CNRS compétente à l'égard des corps d'ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, assistants ingénieurs et ingénieurs de physique nucléaire, réunie en formation disciplinaire le 17 décembre 2024 sur la situation de Mme [...] ;

Considérant que l'article L530-1 du code général de la fonction publique (CGFP) énonce que « *Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* » ;

Considérant qu'aux termes de l'article L121-9 du CGFP « *L'agent public, quel que soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il n'est dégagé d'aucune des responsabilités qui lui incombent par la responsabilité propre de ses subordonnés.* »

Considérant que, Mme [...], ingénieure d'études de classe normale du CNRS, est affectée à l'unité [...], [...], à [...], depuis le [...] ; que, depuis cette date, elle participe aux missions de la [...] du CNRS étroitement liées aux fonctions du [...] du CNRS ; qu'à ce titre, elle participe à la mission de gestion des [...], dont les [...] ;

Considérant que, selon la dernière version de sa fiche de poste réactualisée en mai 2023, Mme [...] occupe les fonctions de « cheffe du pôle [...] et cheffe du pôle [...] », au sein de l'unité [...], sous la responsabilité du directeur de l'unité [...] qui occupe également les fonctions de [...] du CNRS ; que dans ce cadre, Mme [...] a pour mission, d'une part, de « *contribuer, pour le volet [...], au bon fonctionnement du pôle [...] de la [...]* », et, d'autre part, de « *piloter le pôle [...] du service et gérer les [...]* » ; qu'à ce titre, elle doit « *assurer la gestion et le suivi permanent des [...] des agents du service* » ;

Considérant que le 15 avril 2024, suite au constat par le directeur de l'unité [...] d'un retard pris au niveau du suivi des [...] et à des difficultés professionnelles rencontrées par Mme [...] concernant ses activités, un point de situation a été organisé au service des ressources humaines

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

de la délégation régionale [...] en présence de Mme [...] et de son Directeur d'unité ; que ce rendez-vous a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'actions partagé avec Mme [...] sur les 6 à 8 prochaines semaines lequel prévoyait, entre autre, qu'elle fasse un état des lieux des retards sur les [...] afin d'organiser le rattrapage des arriérés ;

Considérant qu'en juin 2024, le directeur de l'unité [...] a procédé à un état des lieux des [...] pour les agents du CNRS en lien avec le service du [...] du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) ; qu'à cette occasion, le directeur de l'unité [...] a constaté que le dernier fichier de suivi établi par Mme [...] datant de janvier 2023 n'était pas à jour et comportait des écarts avec le fichier transmis par le MESR ; qu'il a ainsi constaté des écarts entre le nombre d'agents CNRS qui devaient être [...] et le nombre [...] effectives ou encore valides ; que, par un rapport du 19 juin 2024, le directeur de l'unité [...] a alerté le directeur général délégué aux ressources du CNRS de ces faits et de leurs conséquences préjudiciables pour le service ;

Considérant que, suite à cette alerte, la délégation régionale [...] a été chargée de mener une instruction sur les faits rapportés par le directeur de l'unité [...] ; que, dans ce cadre, Mme [...] a été entendue par le service des ressources humaines de la délégation régionale le 9 septembre 2024, puis le 3 octobre 2024 ;

Considérant qu'il est établi que certains agents du CNRS, qui devraient bénéficier d'une [...], n'en disposent pas ; que ce constat a été partagé par l'ensemble des membres de la commission administrative paritaire réunie sur la situation de Mme [...] le 17 décembre 2024 ;

Considérant, en outre, qu'il est établi que Mme [...], qui n'a pas réalisé le suivi des [...] qui était attendu de sa part, a fait preuve de négligence dans l'exercice de sa mission de gestion et de suivi des [...] des agents du CNRS ;

Considérant qu'il est établi que la négligence dont Mme [...] a fait preuve dans sa mission de gestion et de suivi des [...] des agents du CNRS a entraîné des conséquences gravement préjudiciables pour le service ; qu'en effet, un certain nombre d'agents, potentiellement exposés à des [...], se sont retrouvés sans [...] ou avec une [...] caduque ; qu'en outre, ces faits ont exposé, d'une part, le CNRS à un risque d'atteinte à [...] et à son image, et, d'autre part, certains de ses agents, notamment ceux occupant des fonctions stratégiques, à un risque de [...], délit prévu par le code pénal ;

Considérant, par ailleurs, qu'il est établi que les difficultés liées à l'exercice de cette mission ont engendré de fortes tensions entre Mme [...] et le directeur de l'unité [...] ; que l'ensemble des membres de la commission administrative paritaire ont considéré que la situation ne pouvait pas perdurer en l'état et que le repositionnement de Mme [...] dans une autre unité était recommandé et considéré collectivement comme une mesure de sauvegarde pour cette dernière ;

Considérant que les faits reprochés à Mme [...] constituent des manquements à ses obligations professionnelles et justifient qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à son encontre ;

DECIDE

Article 1^{er} : Un déplacement d'office, sanction du 2^{ème} groupe, est prononcé à l'encontre de Mme [...] (numéro matricule SIRHUS n°[...])

Article 2 : La décision portant nouvelle affectation de Mme [...] lui sera notifiée par la délégation régionale [...].

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication anonymisée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 décembre 2024

Le Président-directeur général,

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC248908DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. [...]

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code de la recherche ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;
Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de la recherche, réunie en formation disciplinaire le 18 décembre 2024 sur la situation de M. [...];

Considérant que l'article L530-1 du code général de la fonction publique (CGFP) énonce que « *Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* » ;

Considérant qu'aux termes de l'article L121-1 du CGFP « *L'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* » ;

Considérant que depuis le [...], M. [...] occupe les fonctions de [...] au sein du [...] situé à [...] en [...], unité d'appui à la recherche [...] placée sous la tutelle de [...], de l'Université de [...] et du CNRS;

Considérant qu'en février 2023, le référent signalements du CNRS et la direction des ressources humaines de [...] ont été destinataires d'un recueil de « paroles d'étudiantes » accueillies au [...] sur le site de [...], faisant état d'une ambiance de travail globalement sexiste au sein du [...] ;

Considérant que, compte tenu des faits signalés, une enquête administrative conjointe CNRS [...] a été menée sur la période de novembre 2023 à mars 2024 ; que, par un rapport du 3 mai 2024, la cellule signalements du CNRS a conclu à l'existence d'une ambiance de travail dégradée au [...] tenant, d'une part, à des difficultés de collaboration entre les différentes catégories professionnelles coexistant au [...] et, d'autre part, à une ambiance sexiste généralisée ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction menée qu'il est établi que M. [...] a méconnu le cadre normal d'exercice de ses fonctions en adoptant un comportement déplacé au sein du [...], se traduisant par des regards déplacés sur les parties intimes des femmes et des propos déplacés tenant à leur apparence physique, et que plusieurs doctorantes se sont plaint d'une difficulté particulière à travailler avec lui ; qu'en outre, il ressort de l'instruction menée que le

CNRS

Direction des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

comportement de Monsieur [...] a impacté la situation de travail de plusieurs doctorantes, les conduisant à modifier leur comportement et l'organisation de leurs tâches pour éviter certaines interactions avec lui ;

Considérant que la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de la recherche s'est réunie en formation disciplinaire le 18 décembre 2024 sur la situation de M. [...] et a rendu son avis après examen du dossier et des pièces complémentaires transmises par M. [...], et audition de M. [...] et de Mme [...], M. [...] et M. [...], témoins cités par M. [...] ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens de la recherche que les membres ont retenu comme établis les faits reprochés à M. [...] ; que les membres de la commission ont considéré que Monsieur [...] avait manqué à ses obligations professionnelles, en particulier celles de dignité et d'impartialité, qui s'imposent aux fonctionnaires dans l'exercice des fonctions ; qu'à l'issue de la délibération, ils se sont prononcés à l'unanimité en faveur d'une sanction d'exclusion temporaire de fonctions d'une durée de 15 jours ;

Considérant qu'il ressort de ce qui précède qu'il est reproché à M. [...] d'avoir adopté un comportement déplacé au sein du [...], se traduisant par des regards déplacés sur les parties intimes des femmes et des propos déplacés tenant à leur apparence physique, et par des difficultés relationnelles avec plusieurs doctorantes ; que ces faits sont matériellement établis par des témoignages concordants ;

Considérant que M. [...] a ainsi manqué à son obligation de dignité dans l'exercice de ses fonctions, qui implique notamment un devoir de respect des collègues ; que, par ailleurs, son comportement a porté atteinte au bon fonctionnement du service en ce qu'il a impacté la situation de travail de plusieurs doctorantes, les conduisant à modifier leur comportement et l'organisation de leurs tâches pour éviter certaines interactions avec lui ; qu'en outre, la dimension collective des faits signalés sur un site isolé constitue un facteur aggravant aux faits reprochés ;

Considérant que ce comportement fautif justifie légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'encontre de M. [...];

DECIDE

Article 1^{er}

M. [...], technicien de classe exceptionnelle (numéro matricule SIRHUS n°[...]), est exclu temporairement de ses fonctions pour une durée de quinze jours, à compter de la notification de la présente décision.

Article 2

Une reproduction anonymisée de cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2025

Le Président-directeur général,

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC250440DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de Mme Jolanda SPADAVECCHIA

Le Président-directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des chercheurs et des chercheuses, réunie en formation disciplinaire le 19 mars 2025 sur la situation de Mme Jolanda Spadavecchia ;

Considérant que l'article L530-1 du code général de la fonction publique dispose que « *toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* » ;

Considérant que l'article L121-1 du code général de la fonction publique dispose que « *L'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* » ;

Considérant qu'aux termes de l'article L211-2 du code de la recherche : « *Les travaux de recherche, notamment l'ensemble des activités de la recherche publique contribuant à ses objectifs mentionnés à l'article L. 112-1, respectent les exigences de l'intégrité scientifique visant à garantir leur caractère honnête et scientifiquement rigoureux et à consolider le lien de confiance avec la société. L'intégrité scientifique contribue à garantir l'impartialité des recherches et l'objectivité de leurs résultats* » ;

Considérant que Mme Jolanda Spadavecchia est directrice de recherche de 2ème classe du CNRS, affectée depuis le 1^{er} janvier 2016 au sein de l'UMR7244 « Chimie Bio-organique, Biophysique et Biomatériaux pour la Santé » (CB3S), anciennement intitulée « Chimie, Structures, Propriétés de Biomatériaux et d'Agents Thérapeutiques (CSPBAT) avant le 1^{er} janvier 2025 ; qu'elle est mise en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 2 septembre 2024, jusqu'au 1^{er} septembre 2026 ;

Considérant qu'en février 2021, un premier signalement relatif à des faits de méconduite scientifique a été effectué à l'encontre de Mme Jolanda Spadavecchia portant sur 27 articles publiés entre 2011 et 2021; que l'investigation menée suite à ce signalement a permis d'établir l'existence de plusieurs erreurs et manquements aux règles usuelles de publication et a conduit à des demandes de correction pour les publications concernées ; qu'en raison des manquements commis à son obligation d'intégrité scientifique, Mme Jolanda Spadavecchia a été sanctionnée d'une exclusion temporaire de fonctions d'un mois par une décision du 16 décembre 2022 ;

Considérant qu'en février 2023, de nouveaux signalements de faits de méconduite scientifique dans les travaux de Mme Spadavecchia et ceux de son équipe au CSPBAT, portant sur certains correctifs des publications du premier signalement ainsi que sur des allégations nouvelles, ont été transmis aux référents intégrité scientifique du CNRS et de l'Université Sorbonne Paris-Nord ;

Considérant qu'il a été décidé conjointement par le PDG du CNRS et le Président de l'Université Sorbonne Paris-Nord, en décembre 2023, de mettre en place une commission d'enquête, composée de trois experts indépendants spécialistes des domaines suivants : nanoparticules, biophysique et microscopie électronique afin d'expertiser les travaux de Mme Spadavecchia et de son équipe au CSPBAT (UMR7244) ;

Considérant que la commission d'enquête, le 3 novembre 2024, a conclu à l'existence de nouveaux faits de méconduite scientifique graves et répétés dans les travaux de Mme Spadavecchia, dont des problèmes affectant la qualité des correctifs publiés suite à la première investigation, dès lors qu'il ressort des conclusions générales de son rapport que : « *Sur les 27 publications investiguées, la commission d'enquête recommande la rétractation de 17 publications qui présentent un caractère délibérément falsifié et qui, pour certaines d'entre elles avaient déjà fait l'objet d'un correctif lors du premier signalement.* » ;

Considérant que, compte tenu de la gravité des faits en cause, la commission administrative paritaire compétente à l'égard des chercheurs et chercheuses a été saisie et s'est réunie en formation disciplinaire le 19 mars 2025 sur la situation de Mme Jolanda Spadavecchia, et a rendu son avis après examen du dossier et des pièces complémentaires transmises par l'intéressée, et après audition de Mme Jolanda Spadavecchia et de son défenseur, du témoin cité par l'administration et de 9 témoins cités par l'agent ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la commission administrative paritaire que les membres ont retenu comme établis les faits suivants : d'une part, des manquements graves et répétés à l'intégrité scientifique dans les travaux de Mme Spadavecchia tels que mis en évidence par 3 experts du domaine dans leur rapport de novembre 2024, et, d'autre part, la recommandation des experts concernant la rétractation de 17 publications sur les 27 investiguées qui pour 11 d'entre elles avaient déjà fait l'objet d'un correctif jugé insuffisant voire douteux par les experts; que, par suite, à l'issue de leur délibération, les membres de la commission ont retenu que Mme Jolanda Spadavecchia avait commis de nouvelles fautes scientifiques graves qu'elle n'a que partiellement reconnues, que ces manquements répétés à son devoir d'intégrité scientifique ont porté atteinte au bon fonctionnement du laboratoire et jeté le doute sur la crédibilité de l'ensemble de ses travaux, et que la réitération de ce comportement fautif constitue un caractère aggravant aux faits qui lui sont reprochés ;

Considérant qu'il est reproché à Mme Jolanda Spadavecchia d'avoir, comme l'ont mis en évidence des experts de son domaine de recherche par un rapport d'enquête du 3 novembre 2024, commis des manquements graves et répétés à l'intégrité scientifique dans ses travaux de recherche concernant 17 publications pour lesquelles une demande de rétractation a été recommandée ; que ces manquements constituent de nouvelles fautes dès lors qu'ils portent sur certains correctifs publiés postérieurement à la première sanction, jugés insuffisants voire douteux par les experts, ainsi que sur de nouvelles allégations de méconduite scientifique établies par les experts postérieurement à la première sanction ; que ces manquements sont graves dès lors qu'ils ont conduit les experts à recommander la rétractation des 17 publications concernées ; qu'ainsi, par son comportement, il est reproché à Mme Jolanda Spadavecchia d'avoir jeté le doute sur la crédibilité de l'ensemble de ses travaux et ceux de son équipe ;

Considérant qu'il ressort de ce qui précède que ces faits, que Mme Jolanda Spadavecchia n'a que partiellement reconnus, sont constitutifs de manquements graves et répétés à son devoir d'intégrité scientifique ; qu'elle a ainsi porté atteinte à la crédibilité scientifique de l'ensemble de ses travaux et ceux de son équipe ; que, de surcroît, la réitération d'un comportement fautif constitue un facteur aggravant aux faits qui lui sont reprochés ;

Considérant que les éléments précités justifient légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'encontre de Mme Jolanda Spadavecchia ;

DECIDE

Article 1^{er}

Mme Jolanda Spadavecchia, (numéro matricule SIRHUS n° 00075188), directrice de recherche de 2^{ème} classe au sein du laboratoire « Chimie Bio-organique, Biophysique et Biomatériaux pour la Santé », UMR7244, est exclue temporairement de ses fonctions pour une durée de deux ans, à compter de sa réintégration.

Article 2

Une reproduction non-anonymisée de cette décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le - 9 AVR. 2025

Le Président-Directeur général

Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC250105DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC247602DAJ du 1^{er} juillet 2024 portant organisation de la direction des ressources humaines

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC247602DAJ du 1^{er} juillet 2024 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Article 1^{er} – La décision n°DEC247602DAJ du 1^{er} juillet 2024 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. Au 2.4.1 du 2.4 de l'article 2, au premier alinéa, le mot : « *six* » est remplacé par le mot : « *sept* » et après le tiret : « - *le handicap* » il est ajouté le tiret : « - *la prévention des risques psychosociaux et l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.* » ;

II. Le 2.4.2 du 2.4 de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes : « 2.4.2. Le **service rémunérations (SR)** participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques de rémunération, en particulier les campagnes relatives aux régimes indemnitaires des chercheurs et ingénieurs et techniciens. Il assure la gestion administrative du régime indemnitaire des cadres et fonctions managériales en lien avec la DDCS.

Il assure la gestion des chargés de mission à temps partiel et des délégués scientifiques.

Il prend en charge les dossiers de rémunération individuelle particulière.

Il garantit une unicité de traitement et de contrôle de décisions liées aux rémunérations sur l'ensemble du territoire.

Il prend en charge les actes concernant les allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) et l'aide au retour à l'emploi formation (AREF), versées aux allocataires pour lesquels le CNRS est l'organisme débiteur. » ;

III. Le 2.4.3 du 2.4 de l'article 2 est remplacé par les dispositions suivantes : « 2.4.3. Le **service pensions et accidents du travail (SPAT)** exerce une activité de gestion dans les domaines de la santé et de la retraite. Il assure le secrétariat du conseil médical et la gestion des accidents du travail et maladies professionnelles dont sont victimes les agents du CNRS.

Il est chargé de la gestion des demandes de départ en retraite, de l'administration des comptes individuels de retraite, des opérations de validation de services auxiliaires et de celles connexes, ainsi que des opérations relatives au contrôle et à la validation de la déclaration sociale nominative et des opérations associées.

Il gère l'ensemble des contentieux relevant de ses compétences et assure la veille juridique.

Il exerce une mission de conseil et d'assistance à l'égard de ses interlocuteurs ainsi qu'une mission d'information. » ;

IV. Le : « **2.4. Le pôle prospective et pilotage** » devient le : « **2.5. Le pôle prospective et pilotage** », le : « **2.5. Le pôle expertises** » devient le : « **2.6. Le pôle expertises** », le : « 2.5.1. Le **service conseil et expertise juridique (SCEJ)** » devient le : « 2.6.1. Le **service conseil et expertise juridique (SCEJ)** » ;

V. Le : « 2.5.2. Le **service des systèmes et du traitement de l'information (SSTI)** » devient le : « 2.6.2. Le **service des systèmes et du traitement de l'information (SSTI)** » et est remplacé par les dispositions

suivantes : « 2.6.2. Le **service des systèmes et du traitement de l'information (SSTI)** assure le pilotage du SIRH du CNRS.

Il conduit, en maîtrise d'ouvrage, les projets de transformation et de dématérialisation. Il assure l'administration des données et le contrôle des processus du domaine RH, ainsi que le paramétrage d'applications et des référentiels nationaux. Il conduit les évolutions du SIRH, en lien avec les acteurs concernés, et veille à sa mise en conformité administrative et réglementaire. Il produit la paie mensuelle des agents du CNRS et le versement des allocations d'aide au retour à l'emploi ainsi que l'ensemble des déclaratifs sociaux associés (notamment déclaration sociale nominative), en lien avec le SPAT, le service central de la paie et la direction des systèmes d'information (DSI).

Il assure un support national de niveau 2 et 3 sur l'ensemble des applicatifs du SIRH.

Il produit et diffuse des données de qualité pour des besoins de pilotage, de contrôle et d'audit dans le respect du règlement général de protection des données.

Il étudie les impacts des évolutions des procédures « métier » sur les processus de gestion du SIRH et développe des actions et des outils d'accompagnement au changement pour les réseaux de formateurs internes qu'il coordonne ainsi que pour les utilisateurs du SIRH. » ;

VI. Le : « **2.6. La direction déléguée aux cadres supérieurs (DDCS)** » devient le : « **2.7. La direction déléguée aux cadres supérieurs (DDCS)** », le : « **2.7. La mission relations sociales (MRS)** » devient le : « **2.8. La mission relations sociales (MRS)** » et le : « **2.8. La mission pour la place des femmes (MPDF)** » devient le : « **2.9. La mission pour la place des femmes (MPDF)** ».

Article 2 – La présente décision, qui entre en vigueur à compter du 1^{er} mai 2025, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 avril 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259925DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB, dont la directrice est Mme Sharon BRIDAL

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7371 intitulée Laboratoire d'Imagerie Biomédicale - LIB

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend XX membres :

- 1 membre de droit : la directrice de l'unité
- 7 membres élus dont :
 - 1 dans le collège ITA et doctorants
 - 6 dans le collège C/EC :
 - 2, dans le sous-collège C/EC permanents ou CPJ INSERM
 - 2 dans le sous-collège personnels hospitalo-universitaires ou hospitaliers permanents
 - 2 dans le sous collège doctorants et les personnels de recherche non permanents de l'unité autres que les doctorants
- 6 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC250032DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB, dont le directeur est M. Nicolas TREPS

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8552 intitulée Laboratoire Kastler Brossel - LKB

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur adjoint
- 9 membres élus dont :
 - 4 dans le collège ITA et doctorants
 - 2 dans le collège C/EC, sous-collège rang A
 - 3 dans le collège C/EC, sous-collège rang B
- 8 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC259917DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249121DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, dont le directeur est M. Laurent SACHS

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité
- 8 membres élus dont :
 - 3 dans le collège ITA et doctorants, dans le sous collège ITA
 - 1 dans le collège ITA et doctorants, dans le sous collège doctorants
 - 4 dans le collège C/EC
- 5 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC250026DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne - EGM

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne - EGM, dont le directeur est M. Ciaran CONDON

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8261 intitulée Expression Génétique Microbienne - EGM

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- 1 membre de droit : le directeur de l'unité
- 8 membres élus dont :
 - 3 dans le collège ITA
 - 3 dans le collège C/EC, sous-collège C/EC
 - 2 dans le collège C/EC, sous-collège CDD chercheurs et doctorant.e.s
- 5 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Christophe GIRAUD

DEC250264INSB

Décision portant modification de l'intitulé de l'UMR n° 7141 intitulée « Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues » (BCPLM)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement des unités mixtes de recherche et portant notamment renouvellement de l'unité n° 7141 intitulée « Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues » (BCPLM) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC249117DGDS susvisée, les dispositions relatives au renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7141 sont modifiées comme suit :

La ligne « Intitulé : Biologie du chloroplaste et Perception de la lumière chez les Microalgues (BCPLM) »

est remplacée par la ligne suivante :

« Intitulé : Photobiologie et Physiologie des Plastides et Microalgues (P3M) ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 avril 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC259946DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH, dont le directeur est M. Ramiro GODOY DIANA

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7636 intitulée Physique et mécanique des milieux hétérogènes - PMMH

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur adjoint
- 10 membres élus dont :
 - 2 dans le collège ITA
 - 6 dans le collège C/EC, sous-collège C/EC
 - 2 dans le collège C/EC, sous-collège stagiaires de thèse et post-doctorant.e.s
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Christophe GIRAUD



DEC250500DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7654 intitulée Laboratoire de biologie structurale de la cellule

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision n° DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation de l'unité n° UMR7654 intitulée Laboratoire de biologie structurale de la cellule ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7654 intitulée Laboratoire de biologie structurale de la cellule.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 avril 2025

Pour le président-directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC250141INSB

Décision portant modification de la décision DEC249117DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche : modification de l'intitulé de l'UMR n° 3691 intitulé « Dynamique cellulaire physiologique et pathologique »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement des unités mixtes de recherche et portant notamment renouvellement de l'unité n° 3691 intitulé « Dynamique cellulaire physiologique et pathologique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC249117DGDS susvisée, les dispositions relatives au renouvellement de l'unité mixte de recherche n°3691 sont modifiées comme suit :

La ligne « Intitulé : Dynamique cellulaire physiologique et pathologique »

est remplacée par la ligne suivante :

« Intitulé : Biologie cellulaire physiologique et pathologique »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 mars 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC250502DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° FR3621 intitulée Agorantic, cultures, patrimoines et sociétés numériques

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC259377DR12 du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235770DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité n° FR3621 intitulée Agorantic, cultures, patrimoines et sociétés numériques,

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° FR3621 intitulée Agorantic, cultures, patrimoines et sociétés numériques.

Article 2 - Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 avril 2025

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC250503DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UAR3367 intitulée Centre d'immunophénomique

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC259377DR12 du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création de l'unité n° UAR3367 intitulée Centre d'immunophénomique,

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UAR3367 intitulée Centre d'immunophénomique.

Article 2 - Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, l'assemblée générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 avril 2025

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC250094INSB

Décision portant modification des tutelles de l'unité mixte de recherche n°5294 intitulée Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant création de l'unité mixte de recherche n°5294 intitulée Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 1 de la décision n° DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°5294 intitulée Laboratory of Pathogens and Host Immunity (LPHI) sont modifiées comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

La ligne suivante :

« Tutelles principales : CNRS, UNIV MONTPELLIER »,

est remplacée par :

« Tutelles principales : CNRS, UNIV MONTPELLIER, INSERM »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 mars 2025

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC250195DR15

Décision portant institution d'une régie de recettes auprès du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC) UMR7372.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 modifié relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics,

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les ordonnateurs d'organismes publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et de recettes,

Vu l'arrêté du 10 février 2023 relatif aux régies du Centre national de la recherche scientifique instituées en France et à l'étranger,

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS,

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir du président conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux,

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22/02/2018 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de Délégué régional pour la circonscription Aquitaine,

DECIDE :

Article 1^{er} – Institution de la régie et recettes encaissées

Il est institué auprès du Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), UMR 7372 une régie de recettes permanente à compter du 1^{er} janvier 2023 auprès de la Délégation Régionale Aquitaine (DR15).

Cette régie est installée au 405 Route de La Canauderie, 79360 VILLIERS EN BOIS,

Pour l'encaissement des recettes suivantes : locations de chambres d'hôtes, les ventes de repas du restaurant.

Le régisseur encaisse les recettes réglées par les redevables selon les modes de règlements suivants : carte bancaire et chèque.

Le régisseur doit tenir une comptabilité générale qui fait apparaître et permet de justifier à tout moment la situation de ses disponibilités et la ventilation des recettes encaissées.

Article 2 – Compte de dépôt de fonds

Le régisseur ouvre un compte de dépôt de fonds au Trésor.

Article 3 – Montant du fonds de caisse

Le paiement en numéraire n'est pas autorisé (décision pris à compter du 1^{er} janvier 2025). Ainsi il n'y a pas de caisse.

Article 4 – Chèques

Les chèques bancaires sont remis à l'encaissement sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

Article 5 – Versement des recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds

Les recettes encaissées sur le compte de dépôt de fonds ouvert au Trésor sont versées à l'agent comptable secondaire au minimum une fois par mois.

Article 6 – Pièces justificatives

Le régisseur transmet à l'agent comptable secondaire les pièces justificatives des recettes encaissées par ses soins et reversées à la caisse de l'agent comptable secondaire, tous les mois et au minimum une fois par mois.

Article 7 – Désignation du régisseur et des mandataires

Le régisseur et un mandataire suppléant sont désignés par le délégué régional après agrément de l'agent comptable secondaire assignataire.

Article 8 – Dispositions finales

- I. Le Délégué régional et l'Agent comptable secondaire de la Délégation Aquitaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- II. Cette décision abroge et remplace la décision DEC223035DR15 du 13/01/2023
- III. La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 21/02/2025

Le Délégué régional,

Younis HERMES

Avis conforme de l'Agent comptable secondaire

Jean-Charles GUILLERAT

Vu, l'Agent comptable principal

Ghislaine BALA

DEC250253IN2P3

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes à compter de l'année 2025 dans les unités de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3).

LA DIRECTRICE,

Vu la circulaire n° CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n° DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC220788IN2P3 du 7 avril 2023 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2023 dans les unités de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3).

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter de l'année 2025, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3) sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3) susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités à compter de l'année 2025 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherches listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1er janvier 2025, la décision n° DEC220788IN2P3 du 7 avril 2023 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2023 dans les unités de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3) listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le 16 avril 2025



La Directrice de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3)

Christelle ROY

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3)

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Interventions spécifiques sur animaux	Toutes activités d'intervention auprès d'animaux au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à l'organisation d'événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail (organisation de colloques, salons, conférences).

ANNEXE 2 : Unités relevant de CNRS Nucléaire & Particules (IN2P3) susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes à compter de l'année 2025

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Sigle unité	Directeur
Équipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu	DR01	UMR7164	APC	Eric CHASSANDE-MOTTIN
	DR02	UMR7585	LPNHE	Marco ZITO
	DR04	UMR9012	IJCLab	Achille STOCCHI
	DR07	UMR5822	IP2I Lyon	Anne EALET
	DR10	UMR7178	IPHC	Sandrine COURTIN
	DR11	UMR5821	LPSC	Laurent DEROME
	DR12	UMR7346	CPPM	Cristinel DIACONU
	DR16	UAR3266	GANIL	Fanny FARGET
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR01	UMR7164	APC	Eric CHASSANDE-MOTTIN
	DR02	UMR7585	LPNHE	Marco ZITO
	DR04	UMR7638	LLR	Yves SIROIS
	DR04	UMR9012	IJCLab	Achille STOCCHI
	DR07	UAR2021	AICP	Gaelle BOUDOUL
	DR07	UAR6402	CC IN2P3	Pierre-Etienne MACCHI
	DR07	UMR5822	IP2I Lyon	Anne EALET
	DR07	UMR6533	LPCA	Dominique PALLIN
	DR10	UMR7178	IPHC	Sandrine COURTIN
	DR11	UMR5814	LAPP	Giovanni LAMANNA
	DR11	UMR5821	LPSC	Laurent DEROME
	DR12	UMR7346	CPPM	Cristinel DIACONU
	DR13	UMR5299	LUPM	Denis PUY
	DR14	UMR5033	L2I Toulouse	Jan STARK
	DR15	UMR5797	LP2I Bordeaux	Fabrice PIQUEMAL
	DR16	UAR3266	GANIL	Fanny FARGET
	DR16	UMR6534	LPC - Caen	Etienne LIENARD
	DR17	UMR6457	SUBATECH	Gines MARTINEZ
Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations	DR01	UMR7164	APC	Eric CHASSANDE-MOTTIN
	DR02	UAR6425	Musée Curie	Renaud HUYNH
	DR04	UMR9012	IJCLab	Achille STOCCHI
	DR07	UAR6402	CC-IN2P3	Pierre-Etienne MACCHI
	DR07	UMR5822	IP2I Lyon	Anne EALET
	DR10	UMR7178	IPHC	Sandrine COURTIN
	DR11	UMR5814	LAPP	Giovanni LAMANNA
	DR11	UMR5821	LPSC	Laurent DEROME
	DR12	UMR7346	CPPM	Cristinel DIACONU
	DR16	UAR3266	GANIL	Fanny FARGET

Situations d'emplois / Activités	DR	Unités	Sigle unité	Directeur
Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites	DR01	UMR7164	APC	Eric CHASSANDE-MOTTIN
	DR02	UMR7585	LPNHE	Marco ZITO
	DR04	UMR7638	LLR	Yves SIROIS
	DR04	UMR9012	IJCLab	Achille STOCCHI
	DR07	UAR2021	AICP	Gaelle BOUDOUL
	DR07	UMR5822	IP2I Lyon	Anne EALET
	DR07	UMR6533	LPCA	Dominique PALLIN
	DR10	UMR7178	IPHC	Sandrine COURTIN
	DR11	UMR5814	LAPP	Giovanni LAMANNA
	DR11	UMR5821	LPSC	Laurent DEROME
	DR12	UMR7346	CPPM	Cristinel DIACONU
	DR13	UMR5299	LUPM	Denis PUY
	DR15	UMR5797	LP2I Bordeaux	Fabrice PIQUEMAL
	DR16	UAR3266	GANIL	Fanny FARGET
	DR16	UMR6534	LPC - Caen	Etienne LIENARD
	DR17	UMR6457	SUBATECH	Gines MARTINEZ
Interventions spécifiques sur animaux	DR04	UMR9012	IJCLab	Achille STOCCHI
	DR10	UMR7178	IPHC	Sandrine COURTIN
Situations administratives exceptionnelles	DR01	UMR7164	APC	Eric CHASSANDE-MOTTIN
	DR02	UAR6425	Musée Curie	Renaud HUYNH
	DR02	UMR7585	LPNHE	Marco ZITO
	DR04	UAR3605	OMEGA	Nathalie SEGUIN-MOREAU
	DR04	UMR7638	LLR	Yves SIROIS
	DR04	UMR9012	IJCLab	Achille STOCCHI
	DR07	UAR2021	AICP	Gaelle BOUDOUL
	DR07	UAR6402	CC IN2P3	Pierre-Etienne MACCHI
	DR07	UMR5822	IP2I Lyon	Anne EALET
	DR07	UMR6533	LPCA	Dominique PALLIN
	DR10	UMR7178	IPHC	Sandrine COURTIN
	DR11	UMR5814	LAPP	Giovanni LAMANNA
	DR11	UMR5821	LPSC	Laurent DEROME
	DR12	UMR7346	CPPM	Cristinel DIACONU
	DR13	UMR5299	LUPM	Denis PUY
	DR14	UMR5033	L2I Toulouse	Jan STARK
	DR15	UMR5797	LP2I Bordeaux	Fabrice PIQUEMAL
	DR16	UAR3266	GANIL	Fanny FARGET
	DR16	UMR6534	LPC - Caen	Etienne LIENARD
	DR17	UMR6457	SUBATECH	Gines MARTINEZ

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Avril 2025
ISSN 1148-4853

Établissement public
à caractère scientifique
et technologique Recherche

Établisse
 à caractère scient
 et technologique
 Recherche
 Textes fondamentaux du CNRS
 Publication légale/Information
 Réglementation
 Actes administratifs
 Actes de recherche
 Exercice des activités de recherche
 Article unique
 Art. 1. -
 Art. 2. -

Organisme
Présidence générale
Direction générale déléguée
Dir. Instituts : domaines scientifiques, technologiques et sociétés
et sociétés régionales

Exercice des activités
UPR, UPS, UFR, IFR, GDR,
et de services : UPR, UPS, UFR, IFR, GDR,

Article
Art. 1.
Art. 2.
Art. 3.

Article
Art. 1.
Art. 2.
Art. 3.

Articles

signature

[illegible]

présenté
présenté
dispositions
fonctionnaires
procédure
COURS
Décision de subvention
Décisions

Décision de subvention
 Circulaire, instructions
 Dons et legs consentis au CNRS
 Administration de la recherche
 Budget, finances, comptabilité
 (Prédominance) Comptable

[illegible]